

INSTALLATION D'UN ASCENSEUR PANORAMIQUE EXTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT DE LA FAÇADE NORD DE LA MAIRIE

Mairie - 4, Place du Château - 84400 GARGAS

Maîtrise d'ouvrage : **Commune de GARGAS**
Mairie - 4, Place du Château - 84400 GARGAS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Maîtrise d'Œuvre : **E.U.R.L. JOUVAL ARCHITECTURE, Nadine JOUVAL, Architecte D.P.L.G.**
171, Rue Henri Bosco – 84400 GARGAS
tel : 04 90 72 34 47 & 06 86 60 26 33

JUIN 2022

C.C.T.P. – DOCUMENT D'AVANT MÉTRÉ DESCRIPTIF

Document d'avant-métré descriptif et quantitatif nécessaire à la réalisation des travaux réalisé par :
L'Atelier **Florence DERYCKE** – 25, Rue Saint Martin – 84400 APT – tel : 04 90 04 75 56 & 06 60 72 11 38

Avertissement :

Pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception, les entrepreneurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires quelles qu'elles soient pour assurer la sécurité des usagers et personnel de la Mairie notamment, toutes les précautions devront être mises en œuvre pour qu'aucune personne ne se trouve à proximité des engins, du matériel et des travaux et à plus forte raison dans l'espace de ceux-ci. À l'extérieur, le périmètre clôturé sera défini avec les Élus de la Commune et devra rester infranchissable pour les personnes n'intervenant pas sur le chantier.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

II. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Sommaire du document :

II. DESCRIPTIF DES OUVRAGES .

	CCTP II - page
• RAPPEL DU CONTEXTE	3
• PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	3
• 1/ TERRASSEMENTS – VRD – PLANTATIONS	6
• Généralités	6
• Terrassements préparatoires	7
• Terrassements – Réseaux	8
• Terrassements de finitions – Espaces verts	11
• 2/ GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE	13
• Généralités	13
• Infrastructure	18
• Structure	19
• Aménagements divers intérieurs – cloisons – carrelages	21
• Aménagements extérieurs et Ravalement de façades	22
• 3/ MENUISERIES BOIS – PVC et VOLETS	23
• Généralités	23
• Menuiseries extérieures et Volets	26
• Cloisons mobiles	26
• Menuiseries intérieures	26
• 4/ ÉLECTRICITÉ	27
• Généralités	27
• Préparations	30
• Installation intérieure	31
• Installation extérieure	31
• 5/ ASCENSEUR	32
• Généralités	32
• Ascenseur oléo dynamique	34
• 6/ SERRURERIE – BARDAGES	35
• Généralités	35
• Désenfumage	37
• Protections métalliques	37
• Bardages	38
• Planchers métalliques	38
• 7/ PEINTURES	39
• Généralités	39
• Finitions des supports	40

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

RAPPEL DU CONTEXTE

Programme

Le programme des travaux comprend les travaux de :

INSTALLATION D'UN ASCENSEUR PANORAMIQUE EXTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT DE LA FAÇADE NORD DE LA MAIRIE

Située : **Mairie - Le Château – 84400 GARGAS**

Pour le compte de : **La Commune de Gargas représentée par Madame le Maire**

Adresse : **Mairie - Le Château – 84400 GARGAS**

Le maître d'ouvrage souhaite rendre accessible les étages de la Mairie par l'installation d'un ascenseur extérieur vitré en façade Nord du Château.

Cet aménagement implique le percement des accès dans les murs extérieurs, une adaptation rendue nécessaire pour s'affranchir du contrefort extérieur, les liaisons avec les pièces, elles-mêmes modifiées en vue de la mise en conformité avec déplacement des archives.

Il doit être prévu les finitions d'un aménagement extérieur de l'espace public et l'enduisage de la façade Nord qui a été préalablement décroûtée.

Parallèlement, il est envisagé la climatisation des pièces dont l'estimation est à scinder des travaux principaux.

Ce programme est à réaliser en une seule tranche. L'établissement est un **E.R.P. existant**.

Division en lots

Le présent C.C.T.P. concernant le programme ci-avant, est divisé en **9 lots**, se décomposant comme suit :

- ◇ Lot n°1 – Terrassements - VRD – Plantations
- ◇ Lot n°2 – Gros Œuvre - Maçonnerie
- ◇ Lot n°3 – Menuiseries bois – PVC et Volets
- ◇ Lot n°4 – Electricité
- ◇ Lot n°5 – Ascenseur
- ◇ Lot n°6 – Serrurerie - Bardages
- ◇ Lot n°7 – Peintures

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans des dossiers de Permis de Construire et d'études d'ingénierie qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Les entreprises sont tenues de visiter les lieux avant de remettre leurs offres, de prendre connaissance de l'intégralité des documents tous lots confondus, afin de vérifier les limites de prestations de chaque intervenant et de signaler au maître d'œuvre les oublis ou les doublons concernant les travaux à exécuter.

Le document C.C.T.P. Descriptif a été élaboré sur la base des plans d'avant-projet de Permis de Construire et les plans du BET Ingénierie 84 qui ne sont pas des plans d'exécution. Les données éventuelles de Terrassements, d'Infrastructures ou de Structures sont théoriques et devront être adaptées en conformité avec les études G2PRO d'ERG et celles du BET Ingénierie 84.

Il sera impératif de faire réaliser les études de projet d'ingénierie au préalable des travaux. Ces études sont à la charge de l'entreprise de Maçonnerie et l'Entrepreneur sera tenu d'appliquer impérativement les prescriptions du BET (sections, dosages de béton, ferrallages et toutes façons techniques).

Chaque Entrepreneur devra vérifier les avant-métrés quantitatifs qui lui sont fournis. À condition de le préciser clairement, il peut également établir lui-même les détails estimatifs quantitatifs en fonction de ses choix techniques. Aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Toute erreur ou omission doit être signalée au concepteur avant la signature des marchés. Toutes solutions de remplacement ou modifications doivent lui être indiquées très précisément afin de les rectifier le cas échéant.

Dans tous les cas, toute modification discrète, apparente ou non apparente des offres par rapport au présent CCTP, se doit d'être signalée par les entrepreneurs lors de la remise des offres et/ou des études et documents d'exécution (plans, notes de calculs, schémas de structure, schémas électriques, schémas de principe plomberie).

Chaque Entreprise devra justifier de la qualification professionnelle en cours de validité correspondant aux travaux pour lesquels l'Entreprise prétend remettre son offre. De même, elle devra fournir ses attestations d'assurance à jour lors du démarrage du chantier.

Les travaux effectués pour les réseaux doivent être en liaison avec les autres corps d'état ;

L'entreprise tiendra compte dans ses prix de la conservation des éléments de construction existants et conservés, qu'il conviendra de protéger durant toute la durée des travaux.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entrepreneur devra implicitement

- Toutes ses installations de chantier ; Pour chaque lot, l'aménagement de chantier concernera l'amenée et le repliement du matériel et matériaux, panneaux d'interdiction, le nettoyage en fin de travaux.
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'établissement des plans d'installation de chantier
- Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux (hors spécifications du CCTP) ; Dans son offre, l'Entrepreneur aura prévu la totalité des équipements nécessaires au bon fonctionnement de ses installations.
- Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et les nettoyages après travaux ; Chaque entreprise doit son propre nettoyage et l'évacuation des gravats aux décharges publiques.
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans " comme construit " pour être remis au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ; Les Entreprises doivent la fourniture des plans d'exécution qui sera comprise dans leur prix.
- La remise de toutes les instructions et modes d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements ;
- Les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires, heures de nuits, etc., nécessaires pour respecter les délais d'exécution ;
- Et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

Chaque Entrepreneur doit des ouvrages offrant une parfaite finition et reste seul responsable de l'exécution des travaux inclus dans son lot, ainsi que leur tenue dans le temps.

Il appartiendra à chaque entrepreneur d'effectuer en temps utile, toutes démarches et toutes demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc., nécessaires à la réalisation des travaux. Les copies de toutes correspondances et autres documents relatifs à ces demandes et démarches, devront être transmises au maître de l'ouvrage et au maître d'œuvre.

Le branchement de chantier s'effectuera sur les réseaux existants.

PERFORMANCES, LABELS ET ESSAIS DE PERMEABILITE A L'AIR

Les travaux devront être conformes aux réglementations thermiques en vigueur et aux notices de sécurité et d'accessibilité. Par ailleurs, ces travaux devront respecter la Démarche globale de Qualité environnementale* des chantiers du maître d'Œuvre ;

Les locaux ne sont pas soumis à la RT2012. Néanmoins, chaque entreprise est responsable de la bonne mise en œuvre de ses équipements.

Une attention très particulière doit être prêtée plus particulièrement sur les points suivants :

- La non interruption du frein-vapeur pour optimiser l'étanchéité à l'air. Coordination lots techniques/cloisons sèches.
- Calfeutrements maçonnerie/charpente, menuiserie/maçonnerie, ...
- Liaisons dormant-structure, dormant-ouvrant, ouvrant-vitrage les plus étanches ; coefficient de transmission thermique à respecter impérativement ;

NORMES – REGLEMENTS et AVIS TECHNIQUES

Les travaux devront, pour tous les intervenants, être exécutés conformément aux normes, règlements, DTU, préconisations des fabricants, avis techniques et règles de l'Art en vigueur.

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage. À ce sujet, il est formellement précisé à l'entreprise qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.

Pour tous les matériaux et produits fabriqués soumis à un avis technique du CSTB, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires de cet avis technique et il devra toujours être en mesure, à la demande du maître d'œuvre, d'en apporter la preuve. L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du maître d'œuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyses de matériaux établis par des organismes qualifiés.

À défaut de production de ces procès-verbaux, le maître d'œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 01 TERRASSEMENTS – V.R.D. – PLANTATIONS**GÉNÉRALITÉS :**

L'Entrepreneur du présent lot veillera à prendre connaissance de l'intégralité des documents du DCE, à en respecter les modalités et vérifier les prescriptions particulières pour chaque lot (prestations et limites).

Étendue et consistance des travaux :

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Nota : Si la réglementation thermique impose de réaliser un test d'étanchéité à l'air, il est scrupuleusement demandé aux entreprises des différents lots de conserver les matériels décrits dans l'étude (et dans les CCTP) pour valider le résultat du BET Thermique. Dans le cas contraire (variante de matériels ou de technologie) il sera demandé, et à la charge financière de l'entreprise, la réfection complète de l'étude et du calcul réglementaire.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux de terrassements, de gros œuvre-maçonnerie, notamment :

Prestations à la charge du lot Terrassements

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :

- L'établissement des plans d'exécution ;
- Les états des lieux (existants et voisinage).
- Les traits de niveaux, l'implantation des ouvrages de terrassement et des bâtiments.
- L'installation de chantier l'aménage, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier et des engins de terrassement y compris clôtures et le remaniement de celles-ci.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit, si nécessaire ;
- Le panneau de chantier réglementaire, le panneau des différents intervenants ;
- La fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux nécessaires dans le cas où ils sont prévus au marché :
 - Matériaux de purge des zones à portance insuffisante ;
 - Matériaux d'apport de remblai ;
 - Matériaux pour traitement de sol ;
- L'exécution des travaux préalables aux terrassements ;
- Le décapage de terre végétale et mise en dépôt ;
- Le découpage de revêtements durs ou bi-couche ;
- L'exécution des travaux de terrassements prévus au marché, compris assainissement et drainages des eaux superficielles, le cas échéant ;
- L'évacuation des eaux souterraines découvertes dans les fouilles le cas échéant ; L'entrepreneur devra effectuer à ses frais tous dispositifs de siphonage ou pompes nécessaires à un bon assèchement des fouilles dans le cas d'émergence d'eaux, souterrains, ou de fortes pluies empêchant le déroulement normal des travaux
- Les blindages des zones de remblais qui s'avèrent nécessaires ;
- La préparation des zones de remblais ;
- L'exécution des remblais ;
- Le traitement des sols ;

- La remise en place de terre végétale ;
- Les transports de terre internes au chantier, si nécessaire ;
- L'enlèvement des terres en excédent ;
- L'enlèvement de ses installations de chantier et la remise en état du sol ainsi que le nettoyage des voies publiques et privées pendant la durée des travaux.

Sauf spécifications contraires explicites dans les textes du CCTP Descriptif, toutes les fouilles à réaliser par l'entreprise s'entendent quelles que soient les sujétions et les difficultés d'extraction rencontrées en fonction de la nature des terrains. Les travaux de terrassements comprendront également :

- Les terrassements en déblai et en excavation,
- Les terrassements en remblai,
- Les mouvements de terre en déblai et en remblai, les évacuations ;
- Les différentes plates-formes ainsi que les talus / glacis de raccordement / et autres aux côtes du projet ;
- Les excavations aux côtes du projet.
- Les terrassements pour fondations en puits, rigoles, massifs, bèches ou trous isolés pour l'édifice et les éléments extérieurs tels que poteaux, murets, terrasses... ;
- Les tranchées pour l'ensemble des réseaux à installer ou à dévier, canalisations d'assainissement, drainages périphériques ;
- Les gaines, canalisations, filets de protection et regards, sections et dimensions conformes aux besoins des réseaux ;
- Les travaux de terrassements en finition ;
- La démolition par tous moyens de roches ou de bancs de pierres éventuellement rencontrés ;
- La démolition par tous moyens d'anciens ouvrages en maçonnerie ou bétons de toute nature, éventuellement rencontrés ;
- L'arrachage et l'enlèvement de toutes anciennes souches pouvant être rencontrées ;
- La démolition ou l'arrachage et l'enlèvement d'anciennes canalisations ou câbles hors service éventuellement rencontrés ;
- L'enlèvement de la végétation existante sur le terrain :
 - Défrichage / débroussaillage ;
 - Abattage d'arbres avec / sans dessouchage ;
- La démolition d'ouvrages de surface éventuellement existants sur le terrain, tel par exemple :
 - Sols en bétons, pavages, dallages, etc. ;
 - Voiries, parkings, trottoirs en revêtements routiers ;
 - Ouvrages de surface en maçonnerie ou béton tels que murets, bordures, etc. ;
 - Clôture de toute nature ;

I. TERRASSEMENTS PRÉPARATOIRES :

1.1. Protection des abords :

Le présent lot doit la protection générale de la zone et des abords, la fourniture et la pose de grillages et de clôtures de chantier y compris la fourniture et la pose d'un panneau réglementaire de chantier accompagné d'un panneau des différents intervenants (sous directive du maître d'ouvrage et du concepteur).

- Installation générale, protection et clôtures des zones du chantier avec portail de chantier suivant localisation définie par le maître d'ouvrage,
- Installation d'un sanitaire de chantier,
- Panneau réglementaire de chantier et panneau des différents intervenants,

1.2. Implantation du projet :

Implantation générale du projet effectué par un géomètre suivant niveaux et côtes du projet et piquetage général à la charge du présent lot. Relevé précis remis au concepteur. Emprise du projet e la construction et des annexes + 1,00ml au pourtour pour accès des engins.

Avant tout commencement de travaux de construction, l'implantation et le nivellement de référence du chantier seront effectués par le géomètre sous la responsabilité du présent lot. Les cotes et niveaux de terrassements finis à obtenir sont à établir sur la base des plans du maître d'œuvre et seront définis sur les documents graphiques établis par le géomètre précisant la position des ouvrages en planimétrie et en altimétrie par rapport à des repères fixes, remis à l'entrepreneur du présent lot et au maître d'œuvre pour approbation.

L'entrepreneur du présent lot aura à effectuer à ses frais, le piquetage général pour reporter sur le terrain la position des ouvrages définie par le plan général d'implantation. Ce piquetage se fera au moyen de piquets numérotés solidement ancrés dans le sol, dont les têtes sont raccordées en plan et en altitude aux repères fixes mentionnés ci-dessus.

L'entrepreneur fera à ses frais, approuver le piquetage général par le géomètre agréé par le maître de l'ouvrage, ou par tout autre service habilité.

L'entrepreneur du présent lot Terrassements ainsi que l'entrepreneur du lot gros œuvre seront, après finition des terrassements, tenu de veiller à la bonne conservation des piquets et de les rétablir ou de les remplacer en cas de besoin, pendant toute la durée nécessaire.

Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur du lot 2 sera tenu de compléter le piquetage général du lot 1 par autant de piquets qu'il sera nécessaire. Ces piquets complémentaires devront pouvoir être distingués de ceux du piquetage d'origine.

L'entrepreneur du lot 2 Gros œuvre sera ensuite seul responsable des piquetages complémentaires.

- **Implantation du projet, piquetage général et piquetage complémentaire**

1.3. Décapage :

Avant travaux de terrassement, la terre végétale sera soigneusement décapée. L'épaisseur de ce décapage sera fonction de l'épaisseur de la couche de terre végétale existante, étant bien précisé que sur toutes les emprises devant recevoir directement des ouvrages tels que dallages, voiries, etc., la totalité de l'épaisseur de terre végétale existante devra être enlevée.

Pour conserver la biodiversité contenue dans la terre végétale enlevée, celle-ci ne sera pas purgée des grosses racines, branches et autres matières impropres. Elle sera mise en dépôt dans l'enceinte du chantier aux emplacements qui seront définis en temps utile par l'Architecte, en une ou plusieurs buttes de forme simple sans pour autant la remuer et en détruire les éléments vivants ou minéraux qui la constitue. En fonction des besoins en terre végétale pour les espaces verts envisagés, les excédents éventuels seront stockés pour une utilisation ponctuelle ultérieure.

Le retrait de terre végétale s'effectue par tous moyens sur l'épaisseur nécessaire pour enlever toutes matières végétales. L'épaisseur minimale doit être de 0,20 m. La mise en dépôt dans l'enceinte du chantier s'effectue aux emplacements définis par l'Architecte en une ou plusieurs buttes de forme simple, et comprend le chargement et le transport par tous moyens.

- **Zone ascenseur, trottoirs, dallages et circulations d'entrée, plateforme BA pour groupe clim, zone étendoir y compris dépose et repose de celui-ci suivant localisation définie par le maître d'œuvre ;**

II. TERRASSEMENTS - RÉSEAUX :

Avertissement :

Pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires quelles qu'elles soient pour assurer l'évacuation le plus vite possible des eaux superficielles. Dans le cas d'impossibilité d'écoulement gravitaire, l'évacuation devra être assurée par pompage.

Dans le cas d'arrivées d'eaux souterraines, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour en assurer l'évacuation au fur et à mesure par tous moyens, y compris par pompage et ce pendant toute la durée nécessaire jusqu'à la réception.

Les frais entraînés pour satisfaire à ces impératifs d'évacuation des eaux superficielles ou souterraines sont implicitement compris dans les prix du marché.

Dans le cas de pompage, celui-ci comprend : l'amenée et le repli du matériel spécifique, la valeur de location de ce matériel, le maintien à pied d'œuvre et l'entretien, le fonctionnement du matériel, y compris l'énergie nécessaire et la main-d'œuvre nécessaire.

2.1. Terrassements en excavation, en déblais, trous isolés ou en rigoles :

Le prix doit comprendre le terrassement, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires, tous mouvements de terre et toutes manutentions nécessaires pour permettre le chargement des terres pour enlèvement, ou pour mise en dépôt aux endroits à remblayer, le réglage des talus, l'évacuation des eaux de pluie ou d'infiltration, la démolition d'ouvrages divers et de toute nature rencontrés lors des terrassements (racines, anciennes constructions, maçonnerie, bétons, canalisations ou autres), les divers frais de redevance de décharge.

Les terrassements en excavation ou en déblais doivent être exécutés par tous moyens sauf explosifs, en terrain de toute nature. Ils comprendront la démolition éventuelle de tous bancs de pierre, le dressement et le nivellement des fonds de fouilles horizontaux ou pentés selon le cas (parois dressées avec fruit pour éviter les éboulements). S'il y a lieu, l'entrepreneur prend toutes les dispositions pour assurer l'évacuation des eaux pendant la durée nécessaire.

Fouilles des réseaux - canalisations, gaines extérieures enterrées et regards :

Au préalable à la réalisation des fouilles des réseaux, et dans les espaces existants paysagers, l'entreprise doit le retrait de terre végétale sur le cheminement des fouilles. Ce retrait s'effectuera par tous moyens sur l'épaisseur nécessaire pour enlever toutes matières végétales, et à minima de 0,20 m. Pour conserver la biodiversité contenue dans la terre végétale enlevée, celle-ci ne sera pas purgée des grosses racines, branches et autres matières impropres.

En fonction des besoins en terre végétale pour des espaces verts envisagés par le maître d'ouvrage, les excédents éventuels seront stockés pour une utilisation ponctuelle ultérieure. La mise en dépôt à proximité ou dans l'enceinte du chantier s'effectue aux emplacements définis en temps utile par l'Architecte en une ou plusieurs buttes de forme simple, sans pour autant la remuer et en détruire les éléments vivants ou minéraux qui la constitue. S'il doit y avoir évacuation, elle comprend le chargement et le transport par tous moyens.

Après le décapage de terres végétales sur fouilles des réseaux, celles-ci seront exécutées en tranchées à l'engin mécanique pour le reste de leur épaisseur. Les prestations doivent comprendre la mise en dépôt des terres sur berges. Après coup, les terres laissées en dépôt sont utilisées pour les remblais à réaliser conformes aux prescriptions ci-après, le tassement effectué par couche façon de dos d'âne.

L'entrepreneur devra, par ses calculs propres et son expérience personnelle, déterminer les sections des fouilles de canalisations et les dimensions des regards, etc., nécessaires pour assurer un fonctionnement normal et un écoulement normal de l'ensemble des réseaux, étant bien précisé que les indications portées sur les plans ou bordereaux n'ont qu'une valeur indicative.

Il devra en temps voulu prendre contact avec les services techniques locaux, afin de recueillir tous renseignements utiles, et pour assurer que l'exécution envisagée répond aux obligations et prescriptions de ces services. Il devra obtenir l'approbation de ces services. De même, en temps opportun, l'entrepreneur devra se mettre en rapport avec le ou les entrepreneurs chargés des

travaux d'installations sanitaires, des descentes EP, etc., afin de prendre toutes dispositions utiles pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux.

Dans tous les cas, les réseaux enterrés devront être réalisés en parfait état de façon à assurer leur bon fonctionnement et l'écoulement aisé des eaux à évacuer, et ceci, depuis le bâtiment jusqu'aux raccordements aux réseaux principaux. Les prestations de l'entreprise comprendront implicitement toutes fournitures et tous travaux nécessaires.

Excavations – Fouilles de fondations :

La réalisation des excavations doit s'effectuer aux cotes du projet, avec dressement du fond de fouille parfaitement horizontal, exécution de talus, etc... Les sections doivent être conformes aux études du BET Ingénierie 84 et l'étude de sol ERG.

Remblaiements au droit des édifices ou construction : Les remblais doivent être constitués par plusieurs couches de sols homogènes à l'exclusion de toutes matières ou matériaux impropres à leur bonne tenue. Les matériaux utilisés pour les remblais seront obligatoirement de la classe C (classement R.T.R.) suivant fascicule intitulé "Caractéristiques des matériaux de remblais supports de fondations Recommandations" rédigé par le laboratoire central des Ponts et Chaussées. L'épaisseur des couches successives de remblai sera à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature du remblai, des modes et engins de compactage, etc., et à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre, maximum de 0,20 à 0,30 m avant compression ;

Tous les remblais à réaliser doivent être, sauf spécifications contraires expresses, exécutés avec des terres en provenance des fouilles expurgées de toutes matières impropres aux remblais. Dans le cas où la nature des terres provenant des fouilles ne permettrait pas l'exécution des remblais dans les conditions fixées par le DTU, il appartiendra à l'entrepreneur d'amener des matériaux d'apport de remblais conformes ne contenant ni mottes, ni gazon, ni débris végétaux sans que l'entrepreneur puisse prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché.

Préalablement à l'exécution de tous remblais, l'emprise à remblayer devra être soigneusement nettoyée et débarrassée de tout ce qui peut nuire à la liaison du terrain en place avec les remblais (gravois, déchets, matières végétales, etc.)

Selon les charges à supporter par le remblai, il pourra s'avérer nécessaire de compacter le sol doit par couches successives pour obtenir pour obtenir le taux de compressibilité voulu ou une densité réelle au moins égale à celle exigée pour le remblai. L'Architecte pourra demander à l'entrepreneur des essais de compactage qui seront entièrement à la charge de ce dernier.

Les remblais doivent être exécutés avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les tassements ultérieurs au voisinage des constructions. Le compactage assuré par pilonnage, est conduit de manière à ne provoquer aucun dommage, ni aucune dégradation et de sorte qu'après tassement ou compression, les profils indiqués dans les dessins soient parfaitement réalisés. Le remblaiement au droit des murs n'est effectué que lorsque les maçonneries auront fait leur prise et seront protégés par une étanchéité. Le dressement des surfaces remblayées horizontal ou penté, selon le cas, doit être aux niveaux voulus avec un compactage superficiel de finition.

Les prix des remblais doivent comprendre implicitement tous mouvements et manutentions nécessaires, notamment le piochage pour reprise, tous jets de pelle, roulages, tous transports, etc., nécessaires en fonction des conditions de chantier et exécutés par petits engins ou à la main avec toutes précautions.

Sur l'emprise des fouilles des réseaux situés dans des espaces végétalisés, les terres végétales stockées seront remises en place soigneusement.

Enlèvement des terres : Après exécution des remblais et remise en place de terre végétale ou après fouilles profondes, l'enlèvement des terres excédentaires s'effectue par chargement et évacuation sur camion et par tous moyens hors du chantier. Le coefficient de foisonnement est de 1,5. L'enlèvement s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des fouilles si les terres sont considérées comme excédentaires, le reste après exécution des remblais. Le transport doit être prévu par tous moyens et à toute distance, le lieu de dépôt est au choix de l'entrepreneur qui fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires et aura à sa charge tous frais de décharges et autres.

Réalisation : L'ensemble doit être prévu pour toutes fondations de construction, toutes fondations de parties annexes, toutes fondations de murets, clôtures, portails... ainsi que tous réseaux ;

Le principe constructif est à confirmer par les études d'EXE G2 PRO et G3 :

Infrastructure de l'ascenseur par micro pieux (à la charge du lot n°2),

Principe du dallage d'entrée et trottoir bêtes 0,20 L X 0,50 ht., principe des clôtures : petits massifs 0,40/0,40/0,60ht et 0,60/0,60/0,80 ht.). Enlèvement des terres excédentaires compris.

Fouilles de fondations du projet suivant les plans généraux, remblais fins et évacuations des terres.

- Fouilles de la fosse de l'ascenseur et du rattrapage du contrefort ;
- Micropieux à la charge du LOT n°2 Gros-œuvre – Maçonnerie ; Seules les terres sont à évacuer ;
- Fouilles de fondations du dallage BA d'accès
- Fouilles de fondations du dallage de la PAC (2,00 x 1,50 estimé) et de l'étendoir (5,00 x 1,50 estimé). Localisation à l'Est de la façade et suivant possibilités techniques du lot Climatisation.
- Fouilles de fondations des plots pour garde-corps métalliques en protection du talus.
- Fouilles des réseaux déplacés (EP et divers réseaux découverts) ou créés (alimentations électriques de l'espace extérieur, alimentations groupes PAC), enfouissement du réseau EU/EV voisin à l'Est.

2.2. Canalisations enterrées :

L'entrepreneur devra, par ses calculs propres et son expérience personnelle, déterminer les diamètres des canalisations, les dimensions des regards, etc., nécessaires pour assurer un fonctionnement normal et un écoulement normal de l'ensemble des réseaux, étant bien précisé que les indications portées sur les plans ou les bordereaux n'ont qu'une valeur indicative.

L'ensemble des canalisations devra toujours être aisément visitable et le tringlage et le nettoyage de tous les tronçons devront être possibles. L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet, et il aura à mettre en place tous tampons de visite, boîtes de nettoyages, etc.

Les canalisations extérieures seront en P.V.C. compact collé, pré-mançonné. Elles seront posées sur toute leur longueur en fond de fouille sur un lit de sable de 0,10 m d'épaisseur minimale (0/4 ou 0/5). En fonction de l'état du sol en fond de fouille, les joints des tuyaux devront être calés sur de petits massifs en béton.

Dans le cas de canalisations à poser sur un sol en remblai, l'entrepreneur aura à prendre toutes dispositions pour leur assurer une bonne tenue. Au droit des ouvrages de gros œuvre, elles pourront être posées sur des supports à scellement en fer galvanisé.

L'emboîtement des tuyaux sera assuré de telle sorte que les surfaces intérieures se prolongent parfaitement, sans ressaut au niveau des joints, aucune coulure de colle ne devra exister. Les branchements et dérives se raccorderont sur les tuyaux sous un angle au moins égal à 75°. Les raccordements aux regards s'effectueront, dans la mesure du possible, sur une face et non sur un angle et les canalisations seront prolongées dans les regards et comporteront des tampons de dégorçement. Les joints, branchements, raccordements, etc... seront parfaitement étanches. Les fourreaux seront adaptés pour les traversées de tout type de murs.

En leur extrémité amont sauf cas de regard, les canalisations seront laissées en attente au niveau du sol pour recevoir les colonnes de chutes. En leur extrémité aval, les canalisations seront sorties du bâtiment sur une longueur de 0,50 m à 1 m à l'extérieur du mur, soit raccordées sur un regard à la charge du présent lot, soit laissées en attente.

Les canalisations comporteront toutes pièces de raccords utiles telles que coudes, cônes de réduction, tampons de visite, boîtes de nettoyage, etc. Les jonctions et raccordements de canalisations se feront toujours par l'intermédiaire d'un regard ou d'une boîte de branchement, culotte ou tulipe, les jonctions par percement du tuyau et calfeutrement au mortier ne seront pas tolérées.

Les raccordements des eaux vannes, usées devront s'effectuer aux égouts publics et le réseau d'eaux pluviales s'effectuera sur leu réseau public pluvial s'il existe ou sur le terrain, fossé, ou cuve en harmonie avec le code de la santé publique et les dispositions Communales ou Préfectorales.

Canalisations extérieures enterrées en PVC compact collé pré-mançonné, y compris lit de sable de 0.10 m d'ép. et raccordements :

Réseau eaux pluviales : Les canalisations EP des façades doivent être rassemblées en un point bas défini où sera installée une canalisation collectrice d'écoulement en PVC de diamètre minimum 250mm (théorie) pour raccordement au réseau public. Récupération des gouttières du projet et liaisons vers réseaux public.

Réseau EU/EV : canalisations PVC tous diamètres confondus y compris coudes, tés, culottes et tous accessoires pour enfouissement du réseau voisin à l'Est jusqu'au regard dans le réseau principal, déviation si nécessaire de celui-ci en fonction de l'infrastructure créée, y compris dossier SPANC pour raccordement.

Réseau d'adduction d'eau : Fourreaux et polyéthylène de diamètres appropriés et nécessaires depuis le branchement du comptage du concessionnaire AEP ou en liaison avec le réseau existant jusqu'à la vanne principale du départ de l'arrosage extérieur et suivant besoins.

2.3. Fourreaux Réseaux Electricité et PAC :

L'emboîtement des fourreaux sera assuré de telle sorte que les surfaces intérieures ne laisseront apparaître aucune cassure ou obstacles. Les fourreaux auront une aiguille en fil de fer galvanisé.

Toutes réservations pour passage de tuyaux, fourreaux, canalisations... et tous percements de trous n'ayant pu être réservés, ainsi que tous scellements de tuyaux et rebouchage de trous, sont à la charge du présent lot.

La fourniture et la pose des fourreaux des réseaux seront réalisées suivant l'étude de l'entreprise (théorie de sections courantes) pouvant être répertoriées ainsi :

Réseau électrique principal et pilote : sans objet.

Réseau électrique secondaire :

- Fourreaux annelés rouge de diamètres appropriés, 60mm mini, gaines nécessaires aux liaisons d'éclairages des circulations, alimentations diverses pour le projet suivant besoins donnés par le lot Électricité depuis le pied de façade jusqu'aux points à alimenter suivant plans d'exécution du lot Électricité et en coordination avec celui-ci.

Réseau Chauffage/PAC :

- Toutes gaines de diamètres appropriés nécessaires aux liaisons du lot chauffage depuis la sortie en pied de façade jusqu'aux groupes suivant plans d'exécution du Chauffagiste et en coordination avec celui-ci.

Réseau téléphone :

sans objet.

2.4. Grillages avertisseurs :

L'ensemble des réseaux sera repéré par la fourniture et la mise en place de grillages avertisseurs en plastique de 0.40 de largeur aux couleurs conventionnelles avant le remblaiement des tranchées.

- Fourniture et pose de grillages avertisseurs dans chaque tranchée et en correspondance avec les réseaux décrits ci-dessus.

2.5. Regards

Les regards seront toujours de dimensions suffisantes en fonction de leur profondeur pour permettre l'accès au tampon de visite ou pour effectuer le curage. Les tampons ou grilles devront toujours être en affleurement parfait avec le niveau du sol fini.

Afin de rendre impossible toutes émanations d'odeurs, les dispositions suivantes seront à prendre :

* les regards devront être de type « sec », c'est-à-dire que les tuyaux ne seront pas interrompus dans les regards mais comporteront des pièces de jonction et des boîtes de visite avec couvercle étanche. En cas d'impossibilité technique de regards « secs », les tampons des regards seront étanches ;

* les siphons de sol seront de type rendant impossible toute remontée d'odeurs.

Regards préfabriqués en béton : Les regards préfabriqués en béton comprendront la fouille en terrain de toute nature, la sortie et l'enlèvement des terres, la mise en place du regard en un ou plusieurs éléments, les scellements des joints au mortier dans le cas de plusieurs éléments. Sur le dessus, doit être installé un tampon béton ou en fonte avec dispositif de levage escamotable, avec ou sans calfeutrement du joint en produit souple. Dimensions préconisées suivant les réseaux.

Regards préfabriqués en béton :

- Regard carré 500 × 500 mm EU/EV avec tampon en fonte (suivant nécessité de déplacement de réseau)
- Regard carré 400 × 400 mm EDF à la sortie du bâtiment pour alimentations extérieures
- Regard carré 400 × 400 mm collecteur EP avant raccordement au réseau public ;

Regard carré 400 × 400 mm TEL : sans objet

Regards EP - Boîtes de branchement en PVC : Les regards ou boîtes de branchement en PVC pour les eaux pluviales en pied de construction, comprendront les piquages ouverts et l'obturation de ceux non utilisés. Le raccordement des canalisations s'effectuera par joints selon prescriptions du fabricant Nicoll ou équivalent et auront un diamètre de 250 mm de modèle disconnecteur type monobloc, couvercle à baïonnette / à emboîter.

Regards EP - Boîtes de branchement en PVC :

- Boîtes de branchement en PVC 250mm au pied des descentes d'eaux pluviales

III. TERRASSEMENTS DE FINITIONS – ESPACES VERTS :

Avertissement :

Pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires quelles qu'elles soient pour assurer l'évacuation la plus vite possible des eaux superficielles. Dans le cas d'impossibilité d'écoulement gravitaire, l'évacuation devra être assurée par pompage.

Dans le cas d'arrivées d'eaux souterraines, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour en assurer l'évacuation au fur et à mesure par tous moyens, y compris par pompage et ce pendant toute la durée nécessaire jusqu'à la réception.

Les frais entraînés pour satisfaire à ces impératifs d'évacuation des eaux superficielles ou souterraines sont implicitement compris dans les prix du marché.

Dans le cas de pompage, celui-ci comprend : l'amenée et le repli du matériel spécifique, la valeur de location de ce matériel, le maintien à pied d'œuvre et l'entretien, le fonctionnement du matériel, y compris l'énergie nécessaire et la main-d'œuvre nécessaire.

3.1 Reprofilage général :

En fin de travaux, le présent lot doit le reprofilage général permettant d'une part de stabiliser le terrain, de prévoir les pentes pour l'évacuation des eaux superficielles et d'autre part de mettre en œuvre les finitions.

- Reprofilage de l'ensemble du terrain, chemin d'accès, stationnements et abords avant finitions des revêtements extérieurs.

3.2. Préparations des circulations et stationnements :

En fin de travaux, le présent lot doit la remise en état des accès et la préparation des finitions.

Les travaux consisteront au nivellement, mise à niveau avec reprise de terrassement d'encaissement si nécessaire, les compléments de tout venant 0/60 d'une épaisseur de 12 cm en sous couche préparatoire, les gravillons calcaires ronds durs 3/6-10/14 d'une épaisseur de 3 cm, le réglage et le compactage s'effectueront soigneusement par couche. Les épaisseurs devront être compatibles avec les revêtements et les véhicules légers.

- Remise en état du chemin communal d'accès existant, ensemble des circulations du nouveau chemin et stationnements.

3.3. Finitions des circulations :

Fourniture et pose de dalles stabilisatrices en nid d'abeilles à engazonner en matériaux recyclés traités anti UV permettant la stabilisation, le durcissement du sol et le drainage naturel des eaux de ruissellement.

Sur le sol préalablement décaissé et préparé ci-dessus, le présent lot doit la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile 400g/m2, d'une couche de sable de 7 cm d'épaisseur, y compris nivelage et compactage, les dalles crochetées, les coupes, les tiges métalliques d'ancrage en cas de pente.

Charges maxi 160T/m2, dimensions 47 x 47 avec système d'accroche intégré et crampons de 2cm, coloris vert, y compris conservation d'un écart entre bordures, descentes et regards pour joint de dilatation, finition par remplissage des alvéoles par de la terre végétale ou du terreau sur 1 cm au-dessus des dalles et arrosage régulier jusqu'à la formation des végétaux.

- Ensemble des circulations du nouveau chemin et stationnements.

3.4. Préparations des espaces verts :

Préparation des espaces réservés aux plantations, comprenant la mise à niveau et le nettoyage, la mise en place de terre végétale d'une épaisseur d'environ 60cm compatible avec la plantation d'essences méditerranéennes, ratissage.

Y compris bordures préfabriquées en béton, scellements entre elles compris.

- Ensemble suivant plans.

3.5. Plantations :

Le présent lot veillera à fournir et à planter des essences résistantes, de taille permettant une bonne reprise des racines et dans des conditions climatiques adaptées.

L'arrosage automatisé de surface type goutte à goutte posé sur sol préalablement planté devra comprendre les tuyaux d'alimentation d'eau, les asperseurs, les électrovannes, le programmeur.

- Fourniture et plantations d'essences méditerranéennes sur emplacements définis par l'architecte et devant comprendre des massifs et des arbustes ponctuels.
- Fourniture et plantations de haies à feuilles persistantes en masquage de la zone PAC et étendoir.
- Fourniture et mise en place d'arrosage automatisé de surface type goutte à goutte posé sur sol préalablement planté comprenant les tuyaux d'alimentation d'eau, les asperseurs, les électrovannes, le programmeur suivant plans.

3.6. Béton désactivé :

Le présent lot devra une finition de cheminement de propreté en béton désactivé après remblais des pieds de construction.

Les travaux comprendront la préparation de la zone, le coffrage et décoffrage, le compactage, la mise en œuvre des pentes, le coulage du béton par toupie, le lissage, l'application du retardateur de prise sur béton frais, le nettoyage à haute pression après 24 à 48 heures suivant le coulage. Les coloris et l'aspect de finition seront au choix du maître d'œuvre.

- Zone Trottoir en pied de façade
- Allée d'accès depuis stationnement PMR

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 02 GROS-ŒUVRE / MAÇONNERIE GÉNÉRALE**Généralités :**

L'Entrepreneur du présent lot veillera à prendre connaissance de l'intégralité des documents du DCE, à en respecter les modalités et vérifier les prescriptions particulières pour chaque lot (prestations et limites).

Étendue et consistance des travaux :

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Nota : Si la réglementation thermique impose de réaliser un test d'étanchéité à l'air, il est scrupuleusement demandé aux entreprises des différents lots de conserver les matériels décrits dans l'étude (et dans les CCTP) pour valider le résultat du BET Thermique. Dans le cas contraire (variante de matériels ou de technologie) il sera demandé, et à la charge financière de l'entreprise, la réfection complète de l'étude et du calcul réglementaire.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux de terrassements, de gros œuvre-maçonnerie, notamment :

Prestations à la charge du lot 2**Au chapitre des prestations Gros Œuvre - Maçonnerie**

- L'établissement des plans d'exécution en conformité avec les préconisations des BET Sols, Structure et thermique et bureau de contrôle ;
- Les états des lieux (existants et voisinage).
- L'entretien des traits de niveaux et la vérification de l'implantation des bâtiments.
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La mise en œuvre des bétons, aciers et éventuels banchages des fondations, des dallages, socles liés aux lots techniques, des poteaux et poutres extérieures,
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux
- Tous les percements, réservations, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux, le ramassage et la sortie des déchets et emballages, le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- Le nettoyage parfait et complet du vide sanitaire, la sortie et l'enlèvement des gravois et décombres, le cas échéant ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;

- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- La ou les notices de fonctionnement, la ou les notices d'entretien.
- Tous les essais et éprouvettes demandées par les BET ou le bureau de contrôle.
- Pour les cuvelages, la réalisation de la structure résistante et de ses retours, les arrêts d'eau.
- Les infrastructures et les structures du ou des bâtiments
- Le tracé de la paroi où est incorporé un ouvrage de menuiserie (huisserie, poteau) ou la vérification de ce tracé, s'il a été exécuté préalablement par le menuisier ; les rejoints à l'emplacement de toutes les baies extérieures.
- Les calfeutrements au droit des ouvrages de menuiserie, de métallerie et autres, la mise en place des huisseries, précadres dans la maçonnerie.
- La réalisation des formes de pente, besaces, becquets et engravures en terrasse, l'obturation des trémies pour mise hors d'eau provisoire.
- Les réservations et calfeutrements en respectant les degrés coupe-feu requis pour tous les passages et traversées de parois supérieures ou égales à 12 cm d'épaisseur et planchers à condition que celles-ci soient demandées avant l'exécution des plans de gros-œuvre.
- Les chapes rapportées.
- L'exécution des joints de dilatation structurelle.
- Les enduits extérieurs et de préparation
- Les enduits au plâtre et les raccords de plâtre
- La mise en place et le calage des poteaux, platines d'ancrage et éléments destinés à être scellés.
- L'exécution des ouvrages en plâtre ou en mortier,
- Les raccordements sur la maçonnerie (solins, calfeutrements, etc.).
- Les réservations et calfeutrements en respectant les degrés coupe-feu requis pour tous les passages et traversées de parois inférieures à 12 cm d'épaisseur et plancher. Ainsi que ces mêmes percements et calfeutrements supérieurs à 12 cm y compris planchers quand ceux-ci sont demandés après l'exécution des plans de gros-œuvre.
- La mise en place des feuillets de terre sous les semelles et dallages.
- Toutes les réservations à la demande des lots TCE et des services techniques (Eau, Électricité, Téléphone) tant dans les planchers que dans les parois verticales.
- Tous les fourreaux nécessaires à ces différents services pour la traversée des fondations, murs, planchers et dallages pour la réalisation des prestations faisant l'objet de leur concession
- Les calfeutrements nécessaires au mortier de C.P.A après pose et scellement des ouvrages des autres lots.
- Les raccordements aux divers conduits.
- Les trappes de visite, coupe-feu, grilles.
- La réalisation des ragréages, chapes ... nécessaires à la pose des revêtements de sols ou murs,
- La fourniture et réalisation des revêtements de sols intérieurs,
- La fourniture et réalisation des plinthes ;
- La fourniture et réalisation des revêtements de sols extérieurs,
- L'exécution des couches isolantes, d'étanchéité et de désolidarisation.
- L'enlèvement des protections provisoires des ouvrages et, en particulier, celles des protections des travailleurs. Si, à la demande d'un autre corps d'état, ces protections provisoires sont maintenues, leur enlèvement n'est pas dû par l'entreprise.
- Les calfeutrements entre ouvrages de gros œuvre et charpente bois ou métal et entre ouvrages de gros œuvre et toiture dont la mise en place et le calage des pannes et éléments destinés à être scellés.
- En règle générale, le traitement de tous les ponts thermiques liés à son lot ainsi que la vérification de bonne conservation des dits traitements après passage des autres corps d'État ;
- Les seuils ou appuis en ciment au droit de toutes les menuiseries extérieures sauf ceux recevant un revêtement particulier ou à la charge d'autres corps d'état ;
- Les rebouchages et fermetures en temps opportun des trémies dans les différentes gaines techniques, conformément à la réglementation Sécurité en vigueur ;
- Et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais conformes aux normes en vigueur et DTU, Avis Technique, PV d'essais, prescriptions du fabricant et nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.

Ce lot est le lot principal chargé de l'installation de chantier, de la gestion éventuelle du compte prorata et de la gestion de chantier.

EN RAPPEL : Si nécessaire, l'entreprise du présent lot, en qualité d'entrepreneur principal, a à sa charge la gestion du dit compte prorata. Au début du chantier l'entrepreneur fera accepter une convention à toutes les entreprises, cette convention sera établie par l'entrepreneur. Les dépenses afférentes au compte prorata doivent être comprises dans l'offre et réglées à l'entreprise gestionnaire du compte sur présentation du décompte de frais. Le solde du compte prorata conditionne l'instruction du mémoire définitif du présent lot.

Les travaux doivent comprendre toutes les réservations à la demande des lots TCE et des services techniques (Eau, Électricité, Téléphone) prévus au titre du présent lot, tant dans les planchers que dans les parois verticales. Tous les fourreaux nécessaires à ces différents services pour la traversée des fondations, murs, planchers et dallages pour la réalisation des prestations faisant l'objet de leur concession sont dus par l'attributaire du présent lot. Il doit les calfeutrer les nécessaires au mortier de C.P.A après pose et scellement des ouvrages des autres lots.

Au chapitre des prestations DOUBLAGES :

- Les parois de doublages et habillages en plaques de plâtre,
- Les isolants thermiques et phoniques, incorporés ou déroulés ;
- Les gaines techniques,
- Les enduits et rebouchages au plâtre sur parois non doublées ;
- Les enduits de finition des plaques de plâtre y compris après passage des autres corps d'état,
- Les U plastiques pour cloisons et doublages dans les pièces humides,
- Les bandes de Phaltex suivant exigences des DTU,
- Les fourrures, les renforts pour fixations des bâtis,
- Les profils métalliques de renforts pour support dans locaux techniques ou sanitaires,
- Les renforts et traitements d'angles saillants,
- La mise à la terre des ossatures métalliques de cloisons, etc.
- Le traçage des axes de circulation au trait bleu, y compris l'entretien jusqu'à la pose des revêtements de sols,
- La coordination des interventions avec celles des lots Menuiseries, Électricité, Plomberie et Chauffage qui devront elles-mêmes donner au présent lot leurs réservations, encombrement de matériels, etc... en s'assurant en temps utiles de la fourniture de ces renseignements.
- Ainsi que toutes prestations de plâtrerie conformes aux normes en vigueur et DTU, Avis Technique, PV d'essais, prescriptions du fabricant et nécessaires au parfait achèvement des travaux prévues ou non au présent CCTP.

Au chapitre des prestations Revêtements de sols intérieurs et extérieurs :

Doivent être inclus dans les prestations du présent lot :

- La préparation et vérification des supports ;
- La réalisation des revêtements de sols intérieurs et extérieurs, grès cérame ou étiré de qualité ERP
- La réalisation des plinthes de mêmes exigences ;
- Les découpes et l'étanchéité nécessaires pour les passages de canalisations au droit des revêtements.
- Les socles avec un revêtement étanche au droit des canalisations

La mise en œuvre des revêtements de sols sera faite conformément aux normes en vigueur et DTU, Avis Technique, PV d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

Les travaux comprennent la main d'œuvre et les fournitures nécessaires à la pose des revêtements de sols et murs et des ouvrages accessoires, y compris transports, manutentions, échafaudages, stockage, le constat du tracé du trait de niveau, tous les percements, coupes et façons diverses nécessaires aux autres corps d'état. Y compris les dispositions pour condamner l'accès des locaux traités durant le temps d'exécution et la protection de ses ouvrages au cours et après exécution, jusqu'à la réception, les sujétions d'appareillage et de couleur, tracés d'exécution des petites surfaces, les raccords après passage d'autres corps d'état, la mise immédiate hors chantier des matériaux refusés, tous les échantillons demandés.

La préparation des supports comprend notamment : la réception du support débarrassé de tout gravois, la fourniture des ingrédients, colle (prescrite par le fabricant), seuils, et des accessoires divers, le dépoussiérage des supports dans les limites fixées par le CCTP, la pose des revêtements de sol des seuils, le nettoyage complet des locaux traités en cours et après exécution, l'enlèvement hors du chantier de tous les gravois, chutes, emballages, et autres déchets, le chauffage éventuel des locaux pour pose des revêtements par temps froids.

Après achèvement des travaux, les revêtements seront livrés propres, sans aucune tache, les déchets de coupe et surplus seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, et notamment : les lots Electricité, Chauffage-Rafraichissement, Ascenseurs. L'entrepreneur du présent lot doit toutes les découpes et l'étanchéité nécessaires pour les passages de canalisations au droit des revêtements. Dans toutes les pièces humides, un socle avec un revêtement étanche est dû au droit des canalisations.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que tout ouvrage exécuté avec des revêtements de tons différents est refusé. Il devra s'assurer avant tout début d'exécution, que les matériaux dont il se sert sont exactement de même classement et de même tons demandés.

Principes généraux :

Préalablement à la pose des revêtements, l'entrepreneur doit un nettoyage général comprenant : le brossage avec lavage, si nécessaire, afin d'éliminer toutes traces de matières susceptibles de provoquer un manque d'adhérence des revêtements avec leur support. La mise en œuvre de tous les revêtements doit être faite sur des supports parfaitement secs et nettoyés, grattés, débarrassés de tous gravais ou de toute matière pouvant nuire au bon comportement ultérieur des revêtements.

La pose des revêtements de sol se fera avec une colle agréée par le CSTB et suivant les prescriptions du fabricant. Coulage des joints au plus tard 24 heures après la pose du revêtement et au ciment blanc. Après exécution des joints, le revêtement sera lavé pour faire disparaître toutes traces de ciment. Tolérance de pose : une règle rectiligne de 2 ml ne doit pas indiquer d'écart supérieur à 2 mm. Les matériaux devront posséder un classement UPEC. Pour les revêtements de murs collés, il sera fait usage de la classification des supports détaillés au DTU 55. Tous les supports sont secs.

Toutes les sujétions de pose sont prévues (coupes, raccords, entailles, protections des ouvrages adjacents ou pièces spéciales + barres de seuils au droit des changements de nature de revêtements). Les coupes sur différents types de matériaux doivent être nettes, bien droites, sans bavures ni ébréchures. Le prix comprendra les joints de fractionnement et désolidarisation périphériques, joints au mastic de première catégorie, entre menuiseries et sol, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

L'Entrepreneur du présent lot devra tous les éléments de jonction de sols et murs, arrondis, et toutes sujétions de pose. Jonction de revêtements de sols différents ou de teintes différentes : celle-ci est effectuée à mi feuillure des portes, et recouverte, dans le cas de revêtements de sols différents : par des barres de seuil fournies et posées par le présent lot.

Les joints des revêtements durs sont en ciment super blanc. La désolidarisation entre le sol dur et les cloisons ou murs est assurée par un joint à la plasticité permanente, la plinthe est scellée uniquement sur le support vertical avec interposition contre le carrelage d'un cordon mousse. Les joints des revêtements muraux au contact des baignoires, douches, lavabos et éviers sont réalisés à l'aide d'un mastic au silicone incolore à la charge du présent lot.

Les plinthes devront avoir les mêmes caractéristiques que les revêtements de sol. Le choix pour la consultation aura pour base des carreaux de grès cérame ou étiré de dimensions 7 x 30, collés, joints fins ou larges suivant la pose du sol. Le prix moyen d'achat des fournitures devra être de 8 euros/m² en moyenne. Le choix définitif sera effectué par le concepteur et le maître d'ouvrage pendant le chantier. Les variations de dimensions, de pose ou de prix feront l'objet d'avenants chiffrés.

Au chapitre des prestations Enduisage des façades :

Doivent être inclus dans les prestations du présent lot :

Avant de débiter ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit s'assurer que la météo ne prévoit pas d'intempéries empêchant la réalisation d'une façade complète.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la protection de ses propres ouvrages ainsi que ceux du lot Menuiseries Bois et lot Menuiseries Métalliques.

Il a notamment en travaux préparatoires :

- Le nettoyage de tous les éléments à enduire. Pour cela, il utilisera les moyens adéquats selon la situation à savoir : brossage, lavage par jet d'eau. Les parois devront être débarrassées des épaufrures de maçonnerie.
- La vérification et rescelllement des gonds de volets ou des pièces scellées y compris la protection antirouille incolore de ces pièces si celles-ci sont métalliques.

Les caractéristiques de mise en œuvre obtenues in situ peuvent varier en fonction des conditions de mise en œuvre. En cas d'application non explicitement prévue dans les cahiers des charges des fabricants, il appartient à l'entrepreneur de se renseigner ou de procéder à des essais préalables.

Enduit au mortier de chaux hydraulique, allégé ou semi allégé, hydrofugé et teinté dans la masse, destiné à la protection, la décoration des façades du bâti neuf ou ancien permettant de réaliser le dressement, l'imperméabilisation des maçonneries et la finition.

- Enduit effectué en période chaude : Enduit au mortier de chaux hydraulique type PAREX LENCO
- Enduit effectué en période froide : Enduit au mortier de chaux hydraulique type MONOPRAL F de Weber et Broutin

L'enduit sera compatible avec les supports en agglos et bétons et particulièrement avec les murs de pierres anciennes.

La mise en œuvre pourra s'effectuer soit par :

- Application manuelle : truelle / taloche
- Application mécanique par machine à projeter. Pression de la pompe 6 à 8 bars (eau). Débit d'air 60 m³ / heure. Pression d'air 4 à 6 bars

La préparation du produit respectera le cahier des charges du fabricant en ce qui concerne le dosage et les temps de mélange. L'application s'effectuera sur enduit durci – Épaisseur de 5 à 10 mm maximum, une couche serrée, appliquée en 1 ou 2 passes frais sur frais selon la finition à réaliser en respectant un délai de durcissement minimum (entre 3 et 10 jours) avant de projeter l'enduit de finition gratté fin d'un coloris choisi par le concepteur et le maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant.

Pour assurer la fonction imperméabilisation, l'enduit fini doit recouvrir la maçonnerie d'au moins 15 mm en tous points et être appliqué en 2 ou 3 couches serrées.

Enduit 2 couches, mécanique : projeter le corps d'enduit en passes successives, dresser et serrer, respecter une épaisseur de 10 mm en tous points. Laisser sécher 3 jours, puis appliquer la couche de finition en épaisseur de 5 à 12 mm.

Durant les travaux, l'Entreprise veillera à protéger les enduits frais et jeunes du ruissellement des eaux, du vent, du soleil, du brouillard à l'aide de bâches ou filets coupe-vent... Elle s'interdira d'appliquer les enduits sur supports gelés et en cas de risque

de gel (Températures minimales d'application : 5°C pour les teintes claires, 8°C pour les teintes soutenues - Au-delà de 30°C, prendre des dispositions particulières.)

Les enduits seront appliqués sur l'ensemble des parois extérieures et les tableaux. Les prix doivent comprendre les façons d'encadrement en surépaisseur suivant plans de façades, les échafaudages, la protection des ouvrages, le nettoyage et toutes sujétions. L'ensemble de ces travaux sera soumis au CPT d'emploi et de mise en œuvre des enduits type monocouche (Cahier des prescriptions techniques CSTB en cours de validité et additifs).

Liste des enduits certifiés sur le site du CSTB. /www.cstb.fr.

Les points singuliers (angles vifs, sous-faces etc.) recevront des baguettes d'angles galvanisés ou armatures en fibre de verre permettant la protection des éléments.

L'aspect de finition sera frotté fin, couleur au choix du concepteur et du maître d'ouvrage et sous réserve d'accord de l'architecte conseil de la commune pour qui sera préparé préalablement 3 essais de coloris.

Prescriptions communes aux bétons :

La composition des bétons (choix des ciments, nature et granulométrie des agrégats, incorporation d'adjuvants le cas échéant) ainsi que les dosages des différents composants seront à déterminer par le BET d'ingénierie et suivis par l'entrepreneur en fonction des impératifs et conditions du chantier et à proposer pour approbation au maître d'œuvre, bons de commandes vérifiés par le bureau d'études.

La composition et la confection des bétons se feront dans les conditions précisées aux DTU correspondants et conformément aux dispositions des règles BAEL et BPEL91 pour ce qui est des bétons armés :

- > Ouvrages de fondations (puits, longrines, semelles filantes renforcées)
- > Éléments d'ossatures :
 - poteaux carrés
 - poutres B.A. retroussées
 - chaînages verticaux et horizontaux
 - linteaux
 - raidisseurs divers
- > Dallages portés isolés > Etc...

Nota : Au niveau des chaînages et linteaux, le béton sera coulé après mise en place, en fond de coffrage, de planelles ; Les rampanages seront réalisés en béton armé ;

Le présent lot devra l'incorporation dans le chaînage supérieur horizontal des murs des taligots destinés à la fixation de la charpente (fourniture des taligots par le charpentier).

La composition des bétons sera définie en vue de satisfaire aux prescriptions concernant les résistances mécaniques prises en compte dans les calculs, tout en recherchant une bonne compacité et une faible fissurabilité.

L'entrepreneur restera responsable de la composition des bétons à mettre en œuvre. À ce sujet, il est bien spécifié ici que les dosages et compositions indiqués dans le CCTP ci-après sont strictement indicatifs et ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité.

Si la nature du terrain le rend nécessaire, les bétons de fondations devront être coulés au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Dans le cas de temps pluvieux, la couche molle de terre détremée par les pluies devra être grattée et enlevée juste avant coulage du béton. Dans tous les cas, les fonds de fouille devront être parfaitement propres avant coulage.

En cas de différents niveaux, les assises des ouvrages seront toujours horizontales, en gradins successifs, et les ouvrages se relèveront avec au minimum la même section.

Formulation des bétons

Les dosages et classes de résistance recommandées en fonction des classes d'exposition environnementales sont celles du Complément National à la norme NF EN 206 1/CN Béton - Partie 1 : spécification, performance, production et conformité - Complément national à la norme NF EN 206-1 (Indice de classement : P18-325-1/CN), Annexe F, ou celles qui sont spécifiées dans le Fascicule 65 du CCTG Travaux.

La teneur maximale en chlorures à respecter en fonction de l'utilisation du béton (% en masse de ciment) est définie dans la norme NF EN 206-1, article 5.2.7.

Le classement XF est déterminé en fonction de la situation, à l'aide de la « carte des zones de gel en France » (FD P18-326 Béton - Zones de gel en France) et de la fréquence des salages, à l'aide de la « carte des zones de rigueur hivernale en France » (Figure NA.3 de la norme NF EN 206-1/CN).

Le degré de saturation en eau du béton exposé au gel est pris en compte selon que la surface est horizontale ou verticale (saturation modérée : XF1 ou XF2, saturation forte : XF3 ou XF4).

Concernant l'enrobage, la correspondance des classes XF aux classes XC ou XD est effectuée suivant l'Eurocode 2 - NF EN 1992-1-1/NA Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-1.

Dosages minimaux : Pour les chantiers de catégorie A (chantiers de petite importance, R+2 au plus) jusqu'aux classes XC4, XD1, XF1, les dosages minimaux spécifiés par le DTU 21 (NF P18-201), sont les suivants (entraîneurs d'air interdits) :

- 350 kg/m³ pour du béton armé
- 300 kg/m³ pour du béton non armé
- 250 kg/m³ pour du béton non armé de semelle filante

Marquages des produits : Les produits mis en œuvre sont titulaire du marquage CE conformément au Décret n° 92-647 - concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction.

Prescriptions des bétons, béton armé – soubassements – coffrages et armatures

Le béton pour béton armé et béton banché sera obligatoirement de la qualité déterminée par les études techniques. Cette prescription de qualité devra être strictement observée, et l'entrepreneur prendra les dispositions pour assurer les contrôles

réguliers indépendamment des essais qui seront faits. En cas de divergences, des essais complémentaires pourront être demandés à un organisme spécialisé agréé, aux frais et charges exclusifs de l'entrepreneur.

La mise en œuvre du béton se fera conformément aux prescriptions des documents techniques visés ci-avant compte tenu des prescriptions particulières qui seraient éventuellement imposées par l'ingénieur ou le BET, et le bureau de contrôle le cas échéant. Les coffrages seront réalisés de façon à ne subir aucune déformation lors du coulage.

Les faces de coffrages devant être en contact avec le béton seront enduites d'un produit de décoffrage, choisi de manière à ne causer aucun désordre lors de l'application des enduits, peintures, etc., sur ces parements.

Pour tous les parements béton destinés à recevoir un enduit ou un revêtement posé au mortier, il faudra veiller à ce que le parement soit suffisamment rugueux pour permettre une parfaite adhérence du mortier. En cas de non-observation de cette prescription, l'entrepreneur en supportera toutes les conséquences éventuelles.

Les armatures devront être mises en place dans les coffrages d'une manière telle qu'elles puissent être parfaitement et complètement enrobées. Elles sont comprises tous diamètres pour tous ouvrages de béton en fondations, compris façonnages, recouvrements, ligatures, coupes, déchets. Mise en place, calage et redressage avant coulage. Acier à haute adhérence et/ou Acier doux suivant BET.

Les ouvrages devront comporter toutes les engravures pour relevés d'étanchéité, toutes les feuillures, rainures, gaines, etc., nécessaires. Si nécessaire, addition de produit hydrofuge dans le béton, en poudre ou produit liquide, de type à faire agréer par l'Architecte, dosage et mode de mise en œuvre selon prescription du fabricant, en fonction des conditions du chantier.

La fourniture et la mise en œuvre des éléments en béton armé sera conforme aux normes BAEL91 – béton fc 28-25 Mpa / ft 28-2,1 Mpa. Le béton sera fabriqué en centrale et livré dans les temps réglementaires, coulé, coffré et dosé suivant les caractéristiques préconisées ci-avant et suivant l'étude du B.E.T. d'Ingénierie.

Les travaux comprendront le coffrage, le décoffrage, la fourniture, le façonnage et la mise en place des armatures (HA, lisse et TS/HA...), toutes les sections confondues pour des fondations en massifs, des semelles isolées ou filantes, des bèches, des butons, des remontées type soubassement intégré, coulées sur gros béton préalablement décrit, dressées entre coffrages ou en fouilles. Les fondations seront coulées régulièrement avec vibrage parfait et homogène. Les aciers préconisés par le BET seront laissés en attente pour tous les ouvrages en béton supérieurs et poteaux d'angles raidisseurs.

Les délais réglementaires de séchage seront respectés entre la mise en place des fondations et la suite des travaux. L'enlèvement des balèbres et la reprise des épaufrures sont inclus dans les prix. Des réservations, engravures, feuillures, saillies, liaisons avec doublage, goutte d'eau, incorporations de platines ou sabots métalliques seront laissées en attente si nécessaires suivant nécessités de corps d'état secondaires. Incorporation d'adjuvants (hydrofuges, antigels, plastifiants, retardateurs, etc...) si besoin est.

La fourniture et la mise en œuvre doit comprendre :

- Le Béton de gravillons, sera coulé sur gros béton entre boisages ou coffrages dosage sable, avec gravillons et ciment suivant étude BET. La plasticité et le mode de serrage seront voulus pour obtenir la résistance exigée pour tous ouvrages de béton armé en fondations et de longrines en soubassement. Sections moyennes suivant étude BET.
- Les coffrages et décoffrages des ouvrages de fondations
- Les coffrages doivent être en bois ou panneaux métalliques pour fondations, avec tous ouvrages nécessaires au maintien et au serrage et doivent comprendre toutes façons accessoires pour réservations au coulage du béton.
- Les armatures qui doivent être réalisées pour tous ouvrages de fondations, semelles continues ou isolées, dés et massifs, et pour autres ouvrages de fondations. Les travaux comprennent les façonnages, les recouvrements, les ligatures, les coupes, les déchets, la mise en place, le calage et le redressage avant coulage. La nature des aciers et les diamètres seront déterminés par les études techniques. Les aciers sont à haute adhérence, aciers doux et raidisseurs.

L'ensemble doit être prévu pour :

- Toutes fondations de la construction ;
- Toutes fondations des parties annexes ;
- Toutes fondations des murets, clôtures et portails ;

Ponts thermiques

Bien que les travaux soient réalisés dans l'existant, toutes dispositions devront être prises pour supprimer et réduire l'importance des ponts thermiques notamment en incorporant des rupteurs de pont thermique isolant les abouts de planchers et refends et supprimant les discontinuités des complexes de doublage intérieur ou d'isolation par l'extérieur. Ces rupteurs seront intégrés dans les prestations du présent lot.

Niveau d'assise des fondations :

Afin de réduire les hauteurs accessibles terrain naturel / construction pour les PMR, les dallages finis seront au plus près du niveau terrain. En conséquence, les fondations doivent impérativement être au niveau d'assise déterminé par les études des BET et les finitions prévues par le concepteur.

I. INFRASTRUCTURE :

Rappel : Les travaux doivent comprendre toutes les réservations à la demande des lots TCE et des services techniques (Eau, Électricité, Téléphone) prévus au titre du présent lot, tant dans les planchers que dans les parois verticales ainsi que l'assistance pour mise à la terre par ceinturage en fond de fouilles. Tous les fourreaux nécessaires à ces différents services pour la traversée des fondations, murs, planchers et dallages pour la réalisation des prestations faisant l'objet de leur concession sont dus par l'attributaire du présent lot. Il doit les calfeutrer nécessaires au mortier de C.P.A après pose et scellement des ouvrages des autres lots.

Choix du système constructif :

Le maître d'ouvrage a fait procéder d'une part, à une reconnaissance du site par le B.E.T. ERG qui a fait l'objet d'un rapport géotechnique d'avant-projet joint aux pièces du dossier devant être complété par une étude G2PRO et d'autre part, à une étude des structures par le B.E.T. Ingénierie 84 dont les plans DCE sont joints également au dossier.

L'entreprise est tenue de prendre connaissance et d'exploiter ces documents dans le cadre de la consultation et de faire faire l'étude G3 ainsi que l'étude d'EXE pour la réalisation des travaux.

Il est donc rappelé à l'Entrepreneur du présent lot que les sections et dimensionnements du CCTP et bordereaux en phase DCE sont donnés à titre indicatif en phase d'avant-projet dans l'attente des études PRO et EXE du BET ERG et du BET Ingénierie 84.

Au stade du DCE, les données sont donc théoriques et il reste convenu que l'entrepreneur devra tenir compte des variations éventuelles lors de la remise de ses offres, si le maître d'ouvrage ne les a pas fournis, faire réaliser impérativement les études d'EXE par le BET d'ingénierie avant le commencement des travaux, et les appliquer lors de la réalisation.

Les fondations devront être conformes aux études du BET ERG et du BET Ingénierie 84, bétons et ferrallages, les sections supportant les maçonneries. Profondeurs au bon sol suivant les études BA et géotechniques dont il ressort les éléments suivants :

- Zone de sismicité 3, catégorie d'importance 2 ;
- Taux du travail du sol d'après ERG géotechnique : $\bar{\sigma} = 2.5$ bars entre -2.3m/TN et -4.3/TN => solution micropieux

1.1. Fondations en béton armé de type semelles, massifs ou bèches

Les fondations devront être conformes aux études du BET Ingénierie 84, bétons et ferrallages, les sections supportant les maçonneries. Profondeur au bon sol suivant les études BA et géotechniques.

Prescriptions des gros bétons et béton de propreté :

Le gros béton et le béton de propreté non armé est coulé en pleine fouille, l'un pour remplir les puits, trous, rigoles de fondations, le second pour fond de propreté. Les prestations doivent comprendre le nettoyage des fouilles à la main, le blindage éventuel, le béton de cailloux et les gravillons. Dans le cas de profondeur importante, le gros béton sera coulé par couches successives. Les sections, les dosages (250kg théorique) et façons devront être conformes aux études géotechniques et au B.E.T. d'Ingénierie.

- Gros béton fourni et mis en œuvre pour petits massifs des garde-corps du talus : mise en œuvre mécanique de Béton C16 légèrement armé ou non et dosage suivant étude BA. Zone sismique 3

Semelles de fondations en béton armé – soubassements – coffrages et armatures

Fourniture et mise en œuvre de béton coulé coffré, dosé à 350 kg de ciment par m3 coulé, y compris fourniture, coffrages, décoffrage, façonnage et mise en place des armatures (HA, raidisseurs, lisses et TS/HA...) pour fondations en massifs, têtes de pieux, semelles ou bèches, longrines, consoles, (sections bétons et armatures préconisés en fonction de l'étude d'ingénierie), coulés à pleines fouilles ou entre coffrages. Les bétons seront coulés régulièrement avec pervibration.

Des aciers seront laissés en attente pour tous les ouvrages en béton supérieurs et poteaux d'angles raidisseurs. Les délais réglementaires de séchage seront respectés entre la mise en place des fondations et la suite des travaux. L'enlèvement des balèbres et la reprise des épaufrures sont inclus dans les prix. Des réservations, engravures, feuillures, saillies, liaisons avec doublage, goutte d'eau, incorporations de platines ou sabots métalliques seront laissées en attente si nécessaires suivant nécessités de corps d'état secondaires. Toutes sections confondues pour la réalisation des fondations créés y compris toutes sujétions compatibles avec les préconisations du B.E.T. Ingénierie 84.

Bêches ou semelles filantes pour dallages BA : Dosage 350 ou 400 kg/m3 CPJ 45 Béton et ferrallage suivant étude BA (HA 120kg/m3 à préciser) - Coffrage parement ordinaire, vibration et décoffrage. Théories dimensionnelles ht. 0,30 x largeur 0,50. Y compris les travaux accessoires implicitement à réaliser pour une bonne finition des ouvrages tel que les mises à la terre, joints de dilatation, rupteurs thermiques... liste non limitative.

- Bêches du dallage de la PAC (2,00 x 1,50 estimé) et de l'étendoir (5,00 x 1,50 estimé)
- Bêches du dallage d'entrée

1.2. Micro-Pieux de type III

Le présent lot doit la fourniture et la mise en œuvre de micropieux IGU de type III selon la norme NF P 94-262, définis suivant l'étude géotechnique E.R.G. et sous réserve de ses études définitives G2 Pro et de celles d'EXE d'Ingénierie 84 ayant en théorie pour caractéristiques de dimensionnement :

- Un diamètre de 165 mm
- une profondeur de 17,00 m (11,00 m de marnes + 6,00 m d'ancrage à confirmer par ERG), suivant état des sols à l'ouverture des fouilles, une profondeur supplémentaire est à prévoir et à ajouter au devis ;

Les travaux devront comprendre l'amenée et le retour des engins, les forages par engin, les armatures scellées et ancrées de sections conformes aux préconisations des B.E.T., les injections de coulis de ciment, le recépage des pieux.

- 4 Micro-pieux \varnothing 165mm sous fosse ascenseur

II. STRUCTURE :

Les structures devront être conformes aux études du BET Ingénierie 84, bétons et ferrallages, les sections supportant les maçonneries. Dimensionnement et caractéristiques suivant études.

2.1. Radier de la fosse ascenseur

En tenant compte du contrefort et des fondations des existants, le présent lot a à sa charge la réalisation du radier de la fosse de l'ascenseur panoramique extérieur posé sur les micropieux ci-avant. Le fond de forme sera parfaitement nettoyé, mis à niveau et nivelé si nécessaire. Le hérisson sera mis en œuvre semi manuellement avec des pierres et sable de rivière, compactés, avec fermeture de surface en éléments fins et damage avec contrôle par essai de WESTERGAARD calculé suivant épaisseur finie suivant préconisation du B.E.T. et étude de sol (ép. théorique 0,20m).

Les travaux comprendront le hérisson de cailloux compacté, le polyane, le béton et les armatures suivant études BA, les déblais et remblais complémentaires et l'évacuation des terres excédentaires. Y compris joints de dilatation éventuels, coffrage et décoffrage avec finition des bords soignés. Epaisseur théorique du radier 0,20m + hauteur des parois en BA 1,05m pour une hauteur totale entre fond et sol de 1,25m.

- Radier de la fosse ascenseur

2.2. Dallages

Le présent lot doit la réalisation de dallages extérieurs non isolés comprenant le béton et les armatures (théorie Armature par Treillis soudé haute adhérence TSHA 1,775kg/m² env. en attente d'étude BET), toutes les fournitures complémentaires, les dosages supérieurs de ciment, l'adjonction de granulats fins, tous rupteurs de ponts thermiques, etc...

Les dalles seront réalisées en béton de gravillons dosé à 250 kg de ciment, réglées de niveau, entre bèches, soubassement ou fondations. Lors du coulage, le dessus de la dalle sera traité dessus fini lissé traité par surfacage manuel ou mécanique ou toutes façons en fonction du type de finition demandé par le concepteur ou le maître d'ouvrage ;

Lors de l'exécution des formes en béton et des chapes, l'entrepreneur devra respecter tous les joints de dilatation et autres joints de construction prévus aux plans et prévoir et réaliser tous les joints de fractionnement, conformément aux impératifs fixés par les DTU.

- Dallage de la PAC (2,00 x 1,50 estimé) et de l'étendoir (5,00 x 1,50 estimé) ép. 0,15
- Dallage d'entrée ép. 0,15

2.3. Création en sous œuvre – démolitions :

Les prestations de démolitions ou sous-œuvre s'entendent avec enlèvement des gravois de toute nature et emport aux décharges.

Sous réserve des études B.E.T. d'Ingénierie 84, création en sous œuvre de passages comprenant la démolition ou découpe de parois en pierres ou moellons existants, la mise en œuvre d'HEA 120 suivant nombre défini par B.E.T. et nécessaires aux largeurs d'ouvertures créées, le blocage en béton des HEA, les sommiers en reprise (dimensions 20x80x20h – HA=70kg/m³), y compris les finitions des parois, tableaux et HEA par doublage plâtré ou BA13.

- Sous-œuvre du passage entre l'accès ascenseur et le passage au rez de chaussée de la Mairie, dans mur ancien de 80 à 90cm d'épaisseur. Largeur totale du passage 1,00m. Hauteur sol fini 2,20 ht.
- Sous-œuvre du passage entre l'accès ascenseur et le passage au 1er étage de la Mairie, dans mur ancien de 70 à 80cm d'épaisseur. Largeur totale du passage 1,00m. Hauteur sol fini 2,20 ht.

2.4. Rattrapage de niveaux

En vue d'un rattrapage de niveaux, fourniture et mise en place d'un plancher secondaire constitué de poutrelles entre refends et d'hourdis, d'une dalle de compression. Largeur moyenne de la pièce 1,80m, y compris chaînage périphérique HA= 1,9kg/ml dans plancher, isolant en laine de chanvre ou laine de roche entre le plancher principal et le plancher créé. L'ensemble prêt à recevoir la finition carrelage.

- Plancher en rattrapage au 1^{er} étage (0,29m à équilibrer),

2.5. Modification d'ouverture

Modification d'ouverture en vue de recréer l'aspect initial de la façade comprenant la dépose de la menuiserie existante et réduction en pierres ou en agglos creux de 20cm en largeur de l'ouverture (2,00m ht. existante conservée), y compris isolant intérieur type Placomur 10 cm et joints, appuis modifié.

- Localisation : salle archives au 1er étage

2.6. Rebouchage d'ouverture

Rebouchage d'ouverture en vue de recréer l'aspect initial de la façade comprenant la dépose de la menuiserie existante et la reprise du remplissage en pierres similaires à la façade, rejointoiement compris, y compris isolation 10 cm Placomur en finitions des retours tableaux, linteaux et appuis, façon niche intérieure,

- Localisation : salle Urbanisme au 1er étage dimensions 1,60/1,50ht.

2.7. Suppression de volets

Suppression de volets et rebouchage d'ouverture en vue de recréer l'aspect initial de la façade : dépose de menuiserie éventuelle et reprise du remplissage en pierres similaires à la façade, rejointoiement compris, y compris protection de la paroi intérieure.

- Localisation : volet en façade Nord (partie Ouest) dimensions 1,00/0,50ht.
- Localisation : volet en façade Nord (archives) dimensions 1,00/2,00ht.

2.8. Réouverture de fenêtre

Réouverture de fenêtre en vue de recréer l'aspect initial de la façade : dépose de remplissage en pierres, préparations en vue de la pose de menuiseries (lot menuiserie), y compris finitions intérieures et extérieures des retours tableaux, linteaux et appuis.

- Localisation : fenêtre 70 x 70 dans grenier (au-dessus salle Urbanisme) et fenêtre en imposte 70 x 70 au rez de ch. (salle d'attente-photocopieur)

2.9. Confortement de balcon

Fourniture et mise en œuvre de 5 consoles en pierres calcaires vieilles et taillées type corniches en remplacement des pièces métalliques fragilisées. Sections minimales 0,25 d'épaisseur x 0,40 hauteur contre façade existante.

Ancrages dans parois suivant préconisations du B.E.T., y compris étalements du balcon, réparation de celui-ci par injection de résines sur toutes faces abîmées, protection des faces verticales par couverture en zinc, protection supérieure par résine colorée.

- Confortement du balcon Secrétariat général

III. AMÉNAGEMENTS DIVERS INTÉRIEURS :

3.1. Démolitions de cloisons et de conduit :

Les prestations de démolitions s'entendent avec enlèvement des gravois de toute nature et emport aux décharges. Démolition de cloisonnement en briques plâtrées y compris dépose de porte (à conserver suivant décision du client à demander), évacuation et emport aux décharges.

- Démolition de cloisonnement au rez de chaussée
- Démolition de cloisonnement au 1er étage
- Démolition d'un conduit en briques réfractaires depuis le niveau bas jusqu'en combles, y compris la double paroi d'encoffrement en briques
- Démolition de souche de cheminée à l'aplomb du conduit en briques, y compris rebouchage de trémie et de couverture en tuiles identiques à l'existant, compléments d'étanchéité.

3.2. Cloisons / Doublages

Rappel : La mise en œuvre sera faite conformément aux normes en vigueur et DTU, Avis Technique, PV d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

Cloisons non porteuses : Fourniture et pose de cloisonnement en Placostil isolé, ép. 98mm adapté aux hauteurs du projet. Cloison composée d'un isolant phonique en laine de roche entre ossatures métalliques y compris celles-ci, doublées de plaques de BA13 rouges (pour cloison CF), renforts suivant les besoins, traitement de l'étanchéité à l'air notamment avec les parois et toutes pénétrations, y compris traitements des joints par bandes de finition des ouvrages. Tous les cloisonnements en pièces humides ou sur sol brut, seront posés avec protection en pied par polyane 20/100 remontant de part et d'autre du doublage.

- Localisation : cloisons entre palier et local refuge au 1er étage.

Doublages simples : Plâtre ou doublage 1 plaque BA13 collé par plots et jointés, en finition de sous-œuvre intérieurs créés, en reprise de parois intérieures modifiées ou soffites, poteaux divers.

- Localisation : doublages aux 2 niveaux du projet et dans la partie Ouest de la Mairie.

Doublages isolés : Placostil BA13 + Isolant 120 mm, R 3,40 ou équivalent, adaptés aux hauteurs du projet, composés de laine de roche entre ossatures métalliques y compris celles-ci, doublés de plaques de BA13 standard ou hydrofuge suivant localisation, renforts suivant les besoins, traitement de l'étanchéité à l'air notamment avec les menuiseries extérieures et toutes pénétrations, y compris dilatations, traitements des joints par bandes de finition des ouvrages.

- Localisation : doublages isolés aux passages des 2 niveaux.

Encoffrement vertical : en plaques de BA13 sur ossature y compris celle-ci, type gaines techniques permettant le passage des canalisations de chauffage et climatisation, y compris trappes de visite par niveau jusqu'au dernier étage grenier. Les nouvelles gaines techniques seront plaquées contre le mur de refend et réduites en remplacement de l'ancien grand conduit dont elles reprendront le passage. Les travaux devront comprendre le rebouchage des planchers.

- Localisation : suivant plans, encoffrement toute hauteur, dans l'emprise de l'ancien conduit, 06 Serrurerie

3.3. Faux plafonds

Fourniture et pose d'un faux plafond type BA13 sur ossature adaptée à la sous face de plancher. Faux plafond BA13 isolé à réaliser dans l'espace de liaison entre ascenseur et passage y compris plaque rouge (pour cloison CF), joints de dilatation éventuels au passage vers existant, joints de comportement, bandes et joints de finitions, prêts à recevoir les finitions peintures.

- Localisation : faux plafonds aux passages des 2 niveaux.

3.4. Revêtements de sols intérieurs :

Les prestations de revêtements de sols doivent comprendre la fourniture et la pose y compris tous les éléments de jonction de sols et murs, arrondis, et sujétions de pose pour le sol courant intérieur.

Le choix pour la consultation a pour base des carreaux de grès cérame ou étiré, à joints fins ou larges de 40 x 40 y compris les fournitures d'un prix moyen de 30€/m2, colle de pose et de ragréage ou mortiers, rejointoiement au ciment blanc, les joints de fractionnement et désolidarisation périphériques, joints au mastic de première catégorie, entre menuiseries et sol, découpes, raccords, calepinage, réservations et toutes sujétions, nettoyage, travail fini, chantier nettoyé. Le prix doit tenir compte de la reprise de carreaux après démolitions de cloison.

Le choix définitif sera effectué par le concepteur et le maître d'ouvrage pendant le chantier. Les variations de dimensions, de pose ou de prix feront l'objet d'avenants chiffrés.

La pose devra s'effectuer suivant le calepinage du concepteur et comprendra les finitions complémentaires après passage des autres corps d'état et la protection jusqu'à la réception, nettoyage final à la charge du présent lot.

- Revêtements de sols carrelés 40x40 dans l'ascenseur, sur passage au rez de ch., sur ancienne cloison et planchers recréés y compris sur rebouchage de planchers ancien conduit. Enlèvement des carreaux abîmés et fourniture et pose de carreaux de grès cérame suivant coloris et dimensions choisis par l'Architecte.
- Plinthes 7x40, identique d'aspect à ci-dessus sur passage au rez de ch., sur ancienne cloison et planchers recréés ou rebouchés.

3.5. Seuils PMR

Fourniture et pose de seuils métalliques brossés PMR suivant coloris et dimensions choisis par l'Architecte.

- Localisation : entre ascenseur et paliers au Rez de chaussée ;
- Localisation : entre ascenseur et paliers, entre plancher créés et existants au 1^{er} étage ;

III. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET RAVALEMENT DE FAÇADES :

3.1. Revêtements de sols extérieurs :

Suivant les mêmes sujétions que pour les revêtements intérieurs, le présent lot devra fournir et poser avec le même soin les revêtements extérieurs.

Les prestations de revêtements de sols doivent comprendre la fourniture et la pose y compris tous les éléments de jonction de sols et murs, arrondis, et sujétions de pose pour le sol courant extérieur.

Le choix pour la consultation a pour base des carreaux en pierres calcaires ou reconstitution de pierres, antigélf et anti-dérapants, à joints adaptés sans bavures, dimensions 40 x 40 y compris les fournitures d'un prix moyen de 30€/m², colle de pose et de ragréage ou mortiers, rejointoiement au ciment blanc, les joints de fractionnement et désolidarisation périphériques, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions, nettoyage, travail fini, chantier nettoyé.

Le choix définitif sera effectué par le concepteur et le maître d'ouvrage pendant le chantier. Les variations de dimensions, de pose ou de prix feront l'objet d'avenants chiffrés.

La pose devra s'effectuer suivant le calepinage du concepteur et comprendra les finitions complémentaires après passage des autres corps d'état et la protection jusqu'à la réception, nettoyage final à la charge du présent lot.

- Localisation : sur dallage d'entrée.

3.2. Echafaudages :

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, notamment l'installation d'un échafaudage sécurisé avec bâches et filets de protection. Cet échafaudage sera conservé pendant toute la durée des travaux et sera utilisé aussi pour les prestations du lot Serrurerie - Bardages.

- Localisation : Échafaudage sur façade Nord

3.3. Remise en valeur d'ouvertures :

Remise en valeur des fenêtres bouchées : dépose de maçonnerie de remplissage avec en réfection le remontage de pierres en retrait, y compris taille et adaptation, rejointoiement des encadrements de tableaux restaurés.

- Localisation : sur façade Nord, suivant plans, fenêtre du 1^{er} étage et fenestron au 2^{ème} étage

3.4. Enduisage des façades :

Fourniture et pose d'un enduit au mortier de chaux sur façades décroûtées y compris sur parois créées en rattrapage du contrefort, application manuelle comprenant le rejointoiement des pierres, gobetis, dressage des parois et finition frotassé fin, lissé à la truelle, y compris rescelllements des gonds de volets. Coloris suivant choix de l'Architecte.

- Localisation : Enduits sur la façade Nord

3.5. Nettoyages

Avant remise des lieux aux autres corps d'état, l'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage et l'évacuation des produits de ces nettoyages. Compris toutes sujétions de parfaite finition. De même, l'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage des lieux et l'évacuation de son matériel, gravats et machines, dès la fin des interventions de son lot.

- Localisation : Ensemble du projet.

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 03 MENUISERIES BOIS – PVC et VOLETS**Généralités :****Étendue et consistance des travaux :**

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre de ses travaux, notamment :

Prestations à la charge du lot Menuiseries :

- L'établissement de ses plans d'exécution et détails en conformité avec les préconisations des BET Structure, thermique et bureau de contrôle ;
- Les états des lieux (existants et voisinage) ;
- La fourniture et la pose de l'ensemble des menuiseries, vitrages SP10, serrurerie et accessoires, les ajustages et jeux éventuels ;
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La fourniture et la pose des quincailleries sous label SNFQ, des systèmes de manœuvre, de suspension, de guidage, de fermeture, de verrouillage ;
- La fourniture et la pose des matériaux pour l'étanchéité, des cales pour miroiterie, des parclozes.
- La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixeront ;
- La fourniture et la pose de tous les joints d'étanchéité ;
- La pose des grilles de ventilation fournies par le lot Plomberie-Sanitaires ;
- Toutes les sujétions et retouches éventuelles découlant des fixations (pattes, visserie en inox, etc...) ;
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit ;
- Les demandes préalables au lot 1 pour qu'il réalise tous les percements, réservations, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La réception des supports ;
- Les travaux en atelier ou en usine ;
- La livraison en temps utiles des menuiseries en Alu, les vitrages, les serrureries sur chantier et suivant planning ;
- La pose et fixations de l'ensemble des prestations et accessoires du présent lot, les ajustages et calages ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, le nettoyage en cours et en fin de ses travaux, le ramassage et le tri sélectif de ses emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;

- Le nettoyage intérieurs et extérieurs des vitrages ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier au compte prorata tenu par le lot 1, le cas échéant ;
- La ou les notices de fonctionnement, la ou les notices d'entretien.
- Tous les échantillons et essais demandés par les BET ou le bureau de contrôle.

L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux n'est pas limitative. Les travaux s'entendent fournis, posés, complètement terminés. L'Entreprise devra répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents. En conséquence, l'entrepreneur devra considérer tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages comme faisant partie intégrante de son forfait, qu'ils soient ou non mentionnés au présent document.

La nomenclature des travaux étant descriptive et non limitative, l'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement de ses travaux, même si elles ne sont pas expressément mentionnées à la partie correspondante du CCTP dès lors que ses fournitures et façons seraient nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux règles de l'Art.

Les sections, principes, profils, assemblages, dimensionnements sont théoriques et devront impérativement faire l'objet d'une étude d'EXE à la charge du présent lot avant commencement des travaux. Ils sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité, d'isolation, de résistance et d'indéformabilité. Les sections données dans le cours du CCTP sont minima. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne définition de ses ouvrages, soit avec le lot Maçonnerie ainsi qu'avec le lot Électricité pour les raccordements électriques. Toutes les menuiseries doivent être répertoriées avec précision.

Les matériaux, matériels et fournitures utilisées doivent être soumis au concepteur pour acceptation avant emploi. Les travaux non conformes seront déposés et refaits aux frais de l'entreprise.

L'entrepreneur du présent lot doit toute la main d'œuvre et fournitures nécessaires au complet achèvement des travaux, y compris transport, manutention, échafaudage, la vérification du calcul des épaisseurs de vitrage en fonction de la réglementation, de la surface, de l'exposition, de la pression des vents, de la rigidité des châssis et des règlements de sécurité, la dépose et repose des parclozes, les mesures exactes des dimensions en feuillures, le repérage des vitrages posés jusqu'à la livraison du bâtiment, la pose et le calage des ouvrages.

Le présent lot veillera à fournir en temps utiles les caractéristiques de ses prestations les plans de réservations aux différents lots tel que le gros œuvre, les cloisonnements, l'étanchéité etc...

L'entrepreneur du présent lot est tenu de préciser aux corps d'état intéressés, et ce, avant exécution des plans de détail et mise en fabrication, les dimensions des feuillures nécessaires et compatibles pour les divers vitrages qu'il doit mettre en œuvre, il vérifie ces feuillures avant de débiter les travaux.

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge la dépose et la repose des parclozes livrées avec divers châssis, le remplacement dans la même qualité des vis, pointes, clips et autres. Les verres et glaces sont de premier choix, dit "choix supérieur". La coupe des verres est franche et sans éclat. Prévoir calage d'assise et périphérique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les supports sont en état de recevoir les mastics, c'est à dire exempts de graisse, rouille de poussières et autres salissures non susceptibles d'être enlevés par simple brossage.

Avec l'accord du concepteur et du maître de l'ouvrage, l'entrepreneur doit définir un emplacement à l'abri des intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés. En particulier, le stockage des éléments en menuiserie est fait dans un local suffisamment ventilé et sec. Tous les ouvrages détériorés faute de ne pas avoir eu de protection suffisante sont réparés ou remplacés sans supplément de prix.

Le transport est dû par le menuisier.

Principes généraux de mise en œuvre des menuiseries

Le présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages. L'entrepreneur doit assurer à ses frais, et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages. La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce, jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.

Les parements bruts des bois ou des fers sont affleurés, les parements corroyés sont parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache. Les rives sont bien droites et non épaufrées.

Le chevillage des traverses et montants métalliques se fait obligatoirement par des soudures discrètes et sans bavures.

L'emploi des clous à têtes de vis est formellement interdit. Le clouage n'est autorisé que pour la pose des couvre-joints et plinthes. L'emploi de mastic ou de bouchons pour reboucher ou cacher les défauts dans les menuiseries est proscrié.

Toutes les menuiseries doivent être parfaitement lisses sur tous leurs faces et panneaux.

Les sections données dans le cours du CCTP sont minima. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

En cours de travaux, l'entrepreneur doit donner tous les jeux utiles aux menuiseries et ceci toutes les fois qu'il est jugé nécessaire par le concepteur.

Les bois sont traités en usine, imprégnés d'un produit présentant une efficacité fongicide et insecticide agissant sur tous les parasites. Attestation à remettre au Maître d'œuvre.

L'entreprise doit sur tous ses ouvrages, avant mise en place une couche d'impression compatible avec le revêtement définitif sur toutes leurs faces et abouts, soit en atelier soit sur chantier. Les ouvrages livrés pour être vernis, teintés ou patinés comporteront une protection primaire compatible avec les couches de finition. Les protections des menuiseries extérieures seront assurées par l'application d'un vernis polyuréthane mono-composant incolore sur les pièces métallique et sur les pièces de bois par une couche d'impression avant pose.

Clés :

Les serrures sont équipées de 4 (quatre) clés qui sont remises étiquetées et numérotées le jour de la réception au maître de l'ouvrage. Pendant le chantier, l'entrepreneur en liaison avec le lot menuiseries métalliques, remettra un jeu de clés aux autres Entreprises pour la durée du chantier. Tout renouvellement de clés manquantes sera effectué aux frais de l'Entreprise en ayant fait la demande. Pour plus de simplicité, pendant la durée du chantier, l'entrepreneur du présent lot doit l'établissement d'un schéma de combinaison des serrures en accord avec le lot menuiseries métalliques et serrurerie de façon à équiper l'ensemble des ouvertures sur le même organigramme.

Quincaillerie :

Toutes les quincailleries, outre leur conformité aux DTU et normes françaises, doivent être robustes, à foliot cuivre et canon en acier, notamment en ce qui concerne les serrures. Un échantillon complet de toutes les quincailleries est soumis, en trois modèles à l'approbation du Maître d'œuvre deux semaines au moins avant le commencement des travaux de menuiseries. La quincaillerie sera SNFQ. Les sections données dans le présent document sont minima.

Mise en œuvre et finitions :

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les entreprises de gros œuvre et cloisons afin de mettre ses fabrications en route suivant un rythme permettant de réaliser sans à coup le planning général. Sont incluses dans les prestations, toutes les sujétions de mise en œuvre, calage, réglage, fixations et couvre-joints.

Prévoir le détalonnage des portes suivant indications du lot chauffage climatisation.

En fin de travaux, et avant réception, l'entrepreneur du présent lot doit toutes retouches après le passage des divers corps d'état, jeux, révision, nettoyage des ferrages, des anneaux. Tous les ouvrages sont essayés et les mises au point nécessaires sont effectuées, les frais correspondants incombant à l'entrepreneur. L'enlèvement en fin de chantier de film protecteur sur les joints est à la charge du présent lot.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au concepteur et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux. Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis. Les plans d'exécution des ouvrages et notamment ceux relatifs aux détails de raccordement aux ouvrages des autres corps d'état, ainsi que leur mise en œuvre, dimensions des ouvrages, implantation des organes de fixation doivent être communiqués au concepteur et aux lots concernés par leur pose.

La qualité des bois doit correspondre au moins au choix ci-après (suivant définition de la NF B 50-51-52 et 53) :

- Pour les bois cachés ou à peindre : Classe C pour le sapin et classe B pour les feuillus durs
- Pour les bois apparents : Classe B pour le sapin et Classe A pour les feuillus durs.
- Les bois importés ont des choix équivalents.

Les qualités technologiques indiquées dans les normes NF B demeurent impératives quel que soit le choix d'aspect désigné. La largeur d'accroissement des bois est faible et régulière (cerne mince et régulière, d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm). Leur texture est faible : la veine rouge pour les résineux (bois rapide) est prohibée. Tous les bois doivent avoir été amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré maximum d'humidité homogène 12 %. Le séchage nature ou artificiel doit être effectué par des procédés et dans des conditions n'altérant ni l'aspect ni les propriétés du bois.

Toutes les sections données dans le présent CCTP le sont à titre indicatif. Les sections, profils, assemblages sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité ci-dessus, de résistance et d'indéformabilité. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit indiquer au concepteur les lieux de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Au cas où, pendant l'année de garantie, des défauts apparaissent et notamment le gauchissement des portes, châssis, etc..., l'entrepreneur devra, avant la réception remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ces ouvrages aient été reconnus par le maître d'œuvre comme donnant entière satisfaction.

Les raccords de peinture, motivés par les jeux, les déposes et retailles resteront à la charge de l'entrepreneur pendant la période de garantie.

Conformité des prestations :

Le lot concerné devra prendre en compte les règles de calcul propres à ses prestations ainsi que les normes françaises AFNOR, les normes européennes relatives aux produits et matériaux mis en œuvre sur le chantier, l'ensemble des D.T.U., cahiers de prescriptions et le C.C.T.G. des marchés publics en vigueur à la date des travaux.

De même, le lot concerné devra prendre en compte durant toute la durée du chantier le Règlement Sanitaire Départemental, le Code du Travail concernant l'ensemble du personnel ainsi que les exigences municipales ou départementales en vigueur.

Nota : Si la réglementation thermique impose de réaliser un test d'étanchéité à l'air, il est scrupuleusement demandé aux entreprises des différents lots de conserver les matériels décrits dans l'étude (et dans les CCTP) pour valider le résultat du BET Thermique. Dans le cas contraire (variante de matériels ou de technologie) il sera demandé, et à la charge financière de l'entreprise, la réfection complète de l'étude et du calcul réglementaire.

I. MENUISERIES EXTÉRIEURES ET VOLETS :

1.1. Fenêtres EN PVC:

Après dépose des anciennes menuiseries, fourniture, mise en œuvre calage et calfeutrement de menuiseries en PVC, double vitrage avec traverses intérieures et extérieures pour aspect de carreaux marseillais, gaz argon peu émissif, ventilations avec grilles suivant besoins du chauffagiste. Le présent lot veillera à prendre en considération le type de parois existantes. Pose en tableaux intérieurs ou en tunnel.

- Fourniture et pose de la fenêtre de la salle des archives au 1er étage, 1 vantail, dim. tableaux 0,80 m x 2,00 ht (à vérifier sur place).
- Fourniture et pose de fenêtre dans le grenier, 1 vantail, dim. tableaux 0,70 m x 0,70 ht (à vérifier sur place).
- Fourniture et pose de fenêtre et imposte salle d'attente au rez de ch., 1 vantail, dim. tableaux 0,70 m x 0,70 ht (à vérifier sur place).

1.2. Volets en bois:

Fourniture et pose en remplacement de volets existants ou ajoutés, lames de bois pleines, pentures, arrêts, crémones et tous les accessoires de finition. Le présent lot veillera à prendre en considération le type de parois existantes et notamment les feuillures. Pose sur gonds existants ou à fournir au lot maçonnerie pour scellements.

- Fourniture et pose d'une paire de volets en remplacement de ceux du bureau DGS au rez de chaussée (sur balcon), 2 vantaux, dim. tableaux 1,24 m x 2,80m HT à vérifier sur place.
- Fourniture et pose d'une paire de volets au Rez de ch., bureau Maire, 2 vantaux, dim. tableaux 1,00 m x 2,00m HT à vérifier sur place.
- Fourniture et pose d'une paire de volets au 1er étage, bureau Urbanisme, 2 vantaux, dim. tableaux 1,00 m x 2,00m HT à vérifier sur place.

II. CLOISONS :

2.1. Cloison mobile :

Fourniture et pose de cloison mobile avec assemblage possible par 2 ou 3 cloisons grâce à des jonctions multi-directionnelles par réglés métalliques. Cloisons constituées de parties inférieures pleines de 12mm d'épaisseur en panneau de particules mélaminé non feu M3, très haute densité pour une parfaite rigidité et d'une partie supérieure translucide en polycarbonate d'ép. 10 mm, non feu M2, cadre porteur en aluminium et acier coloris Argent, vérins de réglage pour compenser les inégalités du sol. Dimensions Ht 180 cm x Largeur 81 cm. Y compris piétements de stabilisation ou pieds mobiles pour déplacement aisé.

- Cloisons mobiles 180/81 localisées entre salle d'attente et photocopieur,

III. MENUISERIES INTÉRIEURES :

3.1. Porte de communication :

Fourniture et pose d'un bloc porte de communication à panneaux CF 1h suivant réglementation, y compris serrure 3 points d'ancrage et doubles poignées au choix de l'Architecte, ferme-porte. Dimensions Ht 2,08 m x Largeur 0,93 m passage.

- Localisation : entre palier et salle refuge au 1er étage

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 04 ÉLECTRICITÉ**Généralités :****Étendue et consistance des travaux :**

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre de ses travaux, notamment :

Prestations à la charge du lot Électricité :

Le présent lot comprend la réalisation des travaux en extension des installations électriques et courants faibles.

- L'extension ou modification de l'installation électrique intérieure
- La création de l'installation électrique extérieure ;
- Les alimentations nécessaires au projet de l'ascenseur et des installations techniques du projet
- L'établissement de ses plans d'exécution et détails en conformité avec les préconisations des BET Structure, thermique et bureau de contrôle ;
- Les états des lieux (existants et voisinage) ;
- La réalisation des travaux en extension des installations électriques et courants faibles.
- L'extension ou modification de l'installation électrique intérieure au départ du TGBT existant ;
- La création de tableau ou armoire secondaire si besoin en liaison avec le TGBT existant ;
- La création de l'installation électrique intérieure et extérieure ;
- Les alimentations nécessaires des installations techniques du projet du présent lot ou des autres lots ;
- La mise en place d'un compteur de chantier devant fonctionner durant toute la durée des travaux T.C.E. ;
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixeront ;
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit ;
- Les demandes préalables au lot 1 pour qu'il réalise tous les percements, réservations, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- Les travaux effectués pour les réseaux devront être en liaison avec les autres corps d'état.
- La réception des supports ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, le nettoyage en cours et en fin de ses travaux, le ramassage et le tri sélectif de ses emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;

- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit », plans d'exécution et schémas, pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier au compte prorata tenu par le lot 1, le cas échéant ;
- La ou les notices de fonctionnement, la ou les notices d'entretien.
- Tous les échantillons et essais demandés par les BET ou le bureau de contrôle ;
- Les essais, le Consuel et relations avec le fournisseur ERDF pour ce qui concerne les raccordements au réseau.

Les travaux s'entendent fournis, posés, complètement terminés. En conséquence, l'entrepreneur devra considérer tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages comme faisant partie intégrante de son forfait, qu'ils soient ou non mentionnés au présent document.

Il doit donc toute la main d'œuvre et les fournitures nécessaires au complet achèvement de ses travaux, y compris transport, manutention, échafaudage, la vérification du calcul des sections d'électricité en fonction de la réglementation, de la surface, des volumes et des règlements de sécurité.

La nomenclature des travaux étant descriptive et non limitative, l'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement de ses travaux, même si elles ne sont pas expressément mentionnées à la partie correspondante du CCTP dès lors que ses fournitures et façons seraient nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux règles de l'Art.

Les sections, les principes, les quantités et dimensionnements donnés dans le CCTP sont minima, théoriques et devront impérativement faire l'objet d'une étude d'EXE à la charge du présent lot avant commencement des travaux. Ils sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'éclairage, de chauffage et de puissance utile. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

Conformité des prestations :

Le lot concerné devra prendre en compte les règles de calcul propres à ses prestations ainsi que les normes françaises AFNOR, les normes européennes relatives aux produits et matériaux mis en œuvre sur le chantier, les D.T.U. et Eurocodes relatifs à ses prestations, la norme C 15.100 « installation électrique », les décrets concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, les cahiers de prescriptions et le C.C.T.G. des marchés publics en vigueur à la date des travaux.

Par ailleurs, l'entrepreneur du présent lot doit prendre en compte les spécifications, règles de normalisation et instructions publiées par l'Association française de normalisation et l'Union Technique de l'Électricité, les dispositions d'ordre technique des documents techniques unifiés publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France (REEF) édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, les conditions imposées par les Compagnies de distribution d'électricité avec lesquelles l'entrepreneur devra se mettre en rapport. Enfin les prescriptions des décrets, arrêtés, règlements et normalisation complétant ou modifiant les documents ci-dessus en vigueur à la date de l'offre.

De même, le lot concerné devra prendre en compte durant toute la durée du chantier le Règlement Sanitaire Départemental, le Code du Travail concernant l'ensemble du personnel ainsi que les exigences municipales ou départementales en vigueur.

Nota : Si la réglementation thermique impose de réaliser un test d'étanchéité à l'air, il est scrupuleusement demandé aux entreprises des différents lots de conserver les matériels décrits dans l'étude (et dans les CCTP) pour valider le résultat du BET Thermique. Dans le cas contraire (variante de matériels ou de technologie) il sera demandé, et à la charge financière de l'entreprise, la réfection complète de l'étude et du calcul réglementaire.

Généralités liées au travaux d'Électricité et courants faibles :

En ce qui concerne l'électricité, les installations devront être conformes aux prescriptions des normes de l'UTE en vigueur à la date de la notification du marché ainsi qu'aux textes en vigueur à la même date pour ce qui concerne les postes d'abonnés haute et moyenne tension et la protection des travailleurs.

Pour le parfait accomplissement de ses travaux, l'entreprise devra prendre connaissance de tous les renseignements qui lui seront utiles, et en particulier : les plans d'architecture, la nature des locaux, structure des parois, etc..., prendre contact avec les lots nécessitant une alimentation électrique pour connaître la nature, la puissance et la position des lignes à mettre à la disposition de ces lots.

Les passages et les emplacements à réserver dans la maçonnerie sont à la charge de l'Entreprise de Gros Œuvre à la condition expresse que l'Entreprise du présent lot ait fourni à celle-ci en temps utile, toutes les indications et les plans précis des réservations à exécuter. L'Entreprise du présent lot aura la possibilité de vérification de la bonne exécution de ces réservations, à défaut de quoi, les démolitions et réfections qui en résulteraient lui incomberaient.

L'entrepreneur du présent lot doit notamment les prestations suivantes :

- Fourreaux : La fourniture et la pose des fourreaux nécessaires au passage des gaines
- Bouchages des trous : Les bouchages des trous et raccords sont à la charge du présent lot.
- Scelllements : Tous scelllements de matériel et supports de toutes natures

Une période à évaluer avec le concepteur sera prévue pour les essais avant réception. Cette phase s'effectuera en dehors des périodes de fonctionnement des installations relatives aux besoins du chantier.

Durant cette phase, tous les frais de main-d'œuvre et d'entretien seront à la charge de l'Entreprise, à l'exception de ceux concernant la fourniture de l'électricité. Le Maître d'Ouvrage entrera en possession des ouvrages dès notification favorable du procès verbal de réception.

Les pièces à fournir par l'Entreprise titulaire du lot électricité sont :

- Avant le commencement des travaux : (en cinq exemplaires pour l'ensemble) les plans de cheminement des réseaux et des gaines, les plans de réservations, les plans détaillés de l'installation, les schémas électriques, les notes de calcul, et en un exemplaire les échantillons des matériels.
- Après la réception des travaux : (en trois exemplaires) les plans et schémas des installations conformes aux installations exécutées, jeux de contre-calques des documents ci-dessus, un schéma dans chaque tableau électrique, le certificat d'essai.

En liaison avec le maître d'ouvrage qui devra en faire la demande auprès des services de l'ERDF, une vérification des besoins en électricité et une vérification des coffrets EDF devra être effectuée avant travaux.

Spécifications techniques des travaux :

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'œuvre pour acceptation avant emploi. La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tout ouvrage défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre incidents de toute nature.

Appareillage : de type SAGANE de chez LEGRAND. Les localisations sont à repérer sur les schémas de principe Electricité à réaliser avec le client et le concepteur.

Hauteur d'implantation de l'appareillage par rapport au sol fini :

- Interrupteurs, commutateurs, boutons poussoirs : 1.00 ml
- Prises de courant des locaux techniques : 1.00 ml
- Prises de courant des autres locaux : 0.25 ml
- Conjoncteurs teleph. et prises TV : 0.25 ml
- Installation téléphonique conforme aux prescriptions et exigences FRANCE TELECOM et séparée physiquement de la distribution des courants forts. Les conjoncteurs RJ45 seront de marque SAGANE LEGRAND. TEL câblage compris.
- Installation Télévision : installation de prise TV hertzienne et/ou parabolique avec fourreaux de liaisons en attente de raccordement et d'alimentation.

Tableau général : Dans le cadre de travaux en extension, le tableau général existant sera à vérifier et éventuellement sera modifié pour le rendre disponible pour les travaux d'extension. L'origine des installations sera le coffret de comptage EDF existant qui devra être de puissance appropriée aux besoins, équipé de disjoncteurs de branchement.

Le régime de neutre sera du type direct à la terre. La vérification de la valeur de celle-ci devra être faite au début des travaux.

Tableaux annexes : ils seront installés au plus proche des accès, les liaisons avec l'existant devront être prévues. Ils seront constitués d'un coffret de distribution qui comprendra des embases équipées de rails, livrées avec plastrons, des habillages IP 30-7 composés d'un corps et d'une porte se fixant directement sur les embases, couleur au choix du Concepteur.

Les dimensionnements des Tableaux annexes seront prévus de façon à laisser 30 % d'emplacement disponible pour réserve.

Une coupure générale par interrupteur sectionneur à coupure visible en charge, tétra-polaire à poignée extérieure, de calibre approprié à la puissance générale installée. Chaque départ sera protégé par un disjoncteur différentiel de calibre approprié 30 Ma.

Réseau de terre : L'Entreprise du présent lot devra la fourniture, la pose et la bonne valeur de la prise de terre. La valeur de celle-ci devra être compatible avec le calibre du dispositif différentiel général.

La barrette de terre générale sera installée à proximité du T.G.B.T.

Sur cette barrette seront raccordées :

- Les masses métalliques de la construction
- Les liaisons équipotentielles principales
- Toutes masses métalliques susceptibles d'être mise accidentellement sous tension
- Toutes huisseries métalliques, suivant norme NFC 15 100
- Les armoires électriques de distribution, y compris les faces avant formant porte
- La broche de terre de toutes les prises de courant
- Les carcasses métalliques de tous les organes électriques
- Les appareils d'éclairage
- La borne de terre à disposition des autres corps d'état

Cette liste n'est pas limitative, le but à atteindre étant de constituer un ensemble équipotentiel au réseau général de terre. En aucun cas, le conducteur principal de protection ne devra être coupé, les dérivations vers les armoires se feront à l'aide de bornes anti - cisailantes.

Connexions équipotentielles : L'Entrepreneur devra assurer les liaisons équipotentielles entre les canalisations d'eau chaude et froide, les vidanges de chaque sanitaire et les éléments métalliques accessibles à la construction (à l'exception des équipements propres au corps d'état à l'intérieur des locaux techniques spécifiques) en outre, l'Entreprise installera la liaison équipotentielle principale en accord avec la Norme française.

Chemins de câbles : Le présent lot doit tous les chemins de câbles nécessaires à la distribution. Ils devront comprendre une capacité de réserve de 30 % et seront du type goulotte évolutive plastique à angles variables pour une finition parfaite avec couvercle et cloison de séparation entre courants faibles et courants forts, type DLP ou équivalents approuvés. Les câbles seront maintenus par agrafes.

Distribution : Du T.G.B.T. vers l'alimentation principale, la distribution principale sera encastrée et réalisée par câbles type U1000 RO2V, de section appropriée, posés dans les goulottes ou chemins de câbles. Depuis les ou l'armoire de commande, la distribution secondaire sera réalisée en encastré en fils HO7VU de section appropriée, posés sous conduit ICT AE, noyé à la construction.

Réalisation : Dans les parties en béton banché ou pierres froides, le système de pieuvre comprendra les boîtes de centre, les boîtes de descente, et les boîtiers de réservation pour appareillage. L'ensemble du matériel de préfabrication sera de type courant. Les boîtiers pour appareillage seront du type mixte vis - griffes à rattrapage d'aplomb.

Dans les parties traditionnelles, Les boîtes d'encastrement seront du type universel pour fixation à vis, avec entrées défonçables latérales et frontales et jumelables entre elles horizontalement ou verticalement, permettant des combinaisons multiples en fils HO7VU de section appropriée, posés sous conduit ICT AE, noyé à la construction. Les dérivations se feront à partir de boîtes encastrées avec bornes adaptées pour :

- Cloisons sèches avec plaque et vis métalliques 1/4 de tour, fixation sur paroi par serrage d'étrier ;
- Maçonnerie avec plaque à rattrapage d'aplomb et vis métalliques.

L'exécution des saignées, des rebouchages et raccords plâtres soignés ou enduits soignés est à la charge du présent lot.

Réception des installations, essais et garanties :

Les essais des installations électriques seront effectués sur la base des documents COPREC.

Les principaux essais porteront sur :

- Étanchéité des gaines
- Vérifications des ampérages
- Vérifications de la tenue des boîtiers, inter et prises
- Essais des alimentations des dispositifs de sécurité et d'alarme éventuels
- Essais des alimentations des appareils mécaniques, électromécaniques ou électroniques pour lesquels l'entreprise fournira le matériel nécessaire ainsi que la main d'œuvre.

Après que les résultats d'essais effectués par l'entreprise auront donné satisfaction et qu'un rapport aura été adressé au Maître d'Œuvre, il sera procédé à une vérification contradictoire des installations et à un contrôle de certains résultats. Le document final sera joint au D.O.E. et permettra de faire intervenir le contrôle du Consuel. En cas de non conformité, l'entreprise disposera d'un délai de 15 jours pour remédier aux défauts éventuelles ou pour mettre son installation en conformité avec les documents du marché ou les règles de l'art ou les demandes du Consuel.

Après la réception totale des installations, il sera prévu une période de contrôle du fonctionnement d'une année. La levée de garantie aura lieu un an après la réception. Pendant cette période, l'entreprise devra l'entretien des installations, la garantie des matériels, ainsi que la mise au courant du personnel responsable. La garantie des matériels éventuellement remplacés pendant la période probatoire sera prolongée pendant un an de fonctionnement normal.

I. PRÉPARATIONS :

1.1 Sécurité préalable :

1.1.1. Mise en sécurité électrique existante pendant les travaux ainsi que celle du réseau téléphone et internet ;

- Localisation : ensemble des zones concernées par le projet

1.1.2 Dépose ou déplacements de matériel, prises ou inters sur parois existantes

- Localisation : Dépose ou déplacements au rez de chaussée et à l'étage (voir sur place)
- Localisation : Dépose de lampadaires muraux sur façades Nord

1.2 Extension électrique :

1.2.1 Tableau général en modification ou tableau annexe à créer en considérant les travaux du projet (intérieur et extérieur).

Nota : en prévision de l'ascenseur, prévoir les réservations nécessaires séparées du TGBT pour une arrivée électrique triphasée 380V + neutre + terre jusqu'au coffret électrique. Parallèlement, prévoir les puissances nécessaires aux éclairages extérieurs.

- Localisation : TGBT existant au rez de chaussée. Si tableau annexe : voir avec l'architecte au plus près des installations à prévoir ;

1.2.2. Mise à la terre par ceinturage en fond de fouilles de fondations en coordination avec le lot 02 – Maçonnerie et barrette de terre générale à installer à proximité du T.G.B.T pour ce qui concerne les travaux créés.

- Localisation : projet ;

1.2.3. Alimentations pour lot chauffage climatisation (groupes et unités). 1 départ 20A Tri 400 + 3Ph+T+N pour 1 groupe. 2 départs 16A Mono 230 1 Ph+T (suivant théorie à confirmer avec lot climatisation). Les raccordements sont à la charge du lot Climatisation.

- Localisation : PAC au Nord-Est sur dallage

1.2.4. Alimentations pour lot ascenseur

- Localisation : suivant demande du lot Ascenseur

1.2.5. Extension ligne téléphonique pour ascenseur

- Localisation : suivant demande du lot Ascenseur

II. INSTALLATION INTÉRIEURE :

2.1 Prises et éclairages :

2.1.1. Fourniture et pose d'interrupteurs à voyant va et vient ou avec détecteur de présence avec 2 PL en applique

- Passage ascenseur vers dégagement au rez de chaussée
- Passage ascenseur vers dégagement au 1er étage

2.1.2. Fourniture et pose de PC 16A + T

- À positionner aux 2 niveaux concernés

2.1.3. Fourniture et pose de blocs autonomes de sécurité (BAES) suivant réglementation.

- À positionner aux 2 niveaux concernés

2.1.4. Fourniture et pose d'extincteur à eau ou à poudre suivant préconisations du service de sécurité.

- À positionner aux 2 niveaux concernés

2.1.5. Fourniture et pose d'alimentation pour exutoire de désenfumage (voir lot 06 Serrurerie – Bardages).

III. INSTALLATION EXTÉRIEURE :

3.1 Prises et éclairages :

3.1.1. Fourniture et pose d'alimentations pour éclairages extérieurs y compris commandes depuis le TGBT ou le tableau annexe de la Mairie

- Localisation : alimentations pour éclairage extérieur entre l'ascenseur, le cheminement et le stationnement PMR (choix, localisation d'éclairages et définitions ultérieurs). Prévision d'un éclairage type led tous les 4m, radar de détection compris. NOTA : Hors choix de luminaires à définir.
- Localisation : depuis le TGBT des locaux de la Mairie, alimentations pour éclairages extérieurs sur façade y compris fourniture et pose de lampadaire étanche en applique, détection par radar, lampe Led.

3.1.2. Fourniture et pose de PC 16A + T étanches

- Localisation : à répartir de chaque côté des parois extérieures de l'ascenseur ;

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 05 ASCENSEUR**Généralités :****Étendue et consistance des travaux :**

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative.

Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre de ses travaux, notamment :

Prestations à la charge du lot ASCENSEUR :

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux d'ascenseur.

L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux n'est pas limitative. L'Entreprise devra répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Les travaux du présent lot devront être en liaison avec les autres corps d'état.

Le présent lot doit notamment :

- L'établissement de ses plans d'exécution et détails en conformité avec les préconisations des BET Structure, thermique et bureau de contrôle ;
- Les états des lieux (existants et voisinage) ;
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixeront ;
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit ;
- Les demandes préalables au lot 1 pour qu'il réalise tous les percements, réservations, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La réception des supports ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, le nettoyage en cours et en fin de ses travaux, le ramassage et le tri sélectif de ses emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit », plans d'exécution et schémas, pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier au compte prorata tenu par le lot 1, le cas échéant ;

- La ou les notices de fonctionnement, la ou les notices d'entretien.
- Tous les échantillons et essais demandés par les BET ou le bureau de contrôle ;
- Les essais, les relations avec les services concessionnaires pour ce qui concerne les raccordements aux réseaux publics.

Les travaux s'entendent fournis, posés, complètement terminés. En conséquence, l'entrepreneur devra considérer tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages comme faisant partie intégrante de son forfait, qu'ils soient ou non mentionnés au présent document.

Il doit donc toute la main d'œuvre et les fournitures nécessaires au complet achèvement de ses travaux, y compris transport, manutention, échafaudage, la vérification du calcul des sections de canalisations en fonction de la réglementation, de la surface, des volumes et des règlements de sécurité.

La nomenclature des travaux étant descriptive et non limitative, l'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement de ses travaux, même si elles ne sont pas expressément mentionnées à la partie correspondante du CCTP dès lors que ses fournitures et façons seraient nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux règles de l'Art.

Les sections, les principes, les quantités et dimensionnements donnés dans le CCTP sont minima, théoriques et devront impérativement faire l'objet d'une étude d'EXE à la charge du présent lot avant commencement des travaux. Ils sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie de débits et de performances utiles. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

Conformité des prestations :

Normes, DTU : le lot concerné devra prendre en compte les règles de calcul propres à ses prestations ainsi que les normes françaises AFNOR, les normes européennes relatives aux produits et matériaux mis en œuvre sur le chantier, l'ensemble des D.T.U., cahiers de prescriptions et le C.C.T.G. des marchés publics en vigueur à la date des travaux.

L'entrepreneur du présent lot doit prendre en compte les spécifications, les dispositions d'ordre technique des documents techniques unifiés publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France (REEF) édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, les règles professionnelles régissant sa profession.

Législation : De même, le lot concerné devra prendre en compte durant toute la durée du chantier le Règlement Sanitaire Départemental, le Code du Travail concernant l'ensemble du personnel ainsi que les exigences municipales ou départementales en vigueur.

Tous les textes législatifs et documents techniques s'entendent dans leur dernière édition, en vigueur à la date de de délivrance du PC.

Spécifications techniques des travaux :

Les matériaux, fournitures, matériels et coloris utilisés doivent être soumis au concepteur pour acceptation avant emploi. La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tout ouvrage défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les incidents de toute nature.

Pour le parfait accomplissement de ses travaux, l'entreprise devra prendre connaissance de tous les renseignements qui lui seront utiles, et en particulier : les plans d'architecture, la nature des locaux, structure des parois, etc..., prendre contact avec le lot Électricité pour les alimentations électriques dont le présent lot pourrait avoir besoin pour son matériel et lui préciser la nature, la puissance et la position des lignes à mettre à sa disposition.

Les passages et les emplacements à réserver dans la maçonnerie sont à la charge de l'Entreprise de Gros Œuvre à la condition expresse que l'Entreprise du présent lot ait fourni à celle-ci en temps utile, toutes les indications et les plans précis des réservations à exécuter. L'Entreprise du présent lot aura la possibilité de vérification de la bonne exécution de ces réservations, à défaut de quoi, les démolitions et réfections qui en résulteraient lui incomberaient. L'entrepreneur du présent lot doit notamment les prestations suivantes :

- Fourreaux : La fourniture et la pose de ses fourreaux ;
- Bouchage des trous : Les bouchages de ses trous et raccords.
- Scellements : Tous scellements de son matériel et supports de toutes natures

Une période à évaluer avec le concepteur sera prévue pour les essais avant réception. Cette phase s'effectuera en dehors des périodes de fonctionnement des installations relatives aux besoins du chantier. Durant cette phase, tous les frais de main-d'œuvre et d'entretien seront à la charge de l'Entreprise, à l'exception de ceux concernant la fourniture de l'électricité. Le Maître d'Ouvrage entrera en possession des ouvrages dès notification favorable du procès-verbal de réception.

Tracés et implantation :

L'Entrepreneur du présent lot doit, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation de ses ouvrages suivant les dimensions des locaux figurées sur les plans. Cette implantation sera soumise au Concepteur et aux BET pour approbation avant l'exécution des travaux concernés.

Pendant l'exécution des travaux, le Maître d'Œuvre pourra faire procéder à tout contrôle qu'il jugera utile : en cas d'erreur d'implantation géographique ou altimétrique, tous les travaux qui pourraient être nécessaires pour respecter les prestations du dossier seront à la charge exclusive de l'entreprise de ce lot.

Toute la signalisation nécessaire, de jour comme de nuit, sera assurée aux frais et aux risques de l'entreprise obligatoirement pendant la durée de ses travaux.

I. ASCENSEUR PANORAMIQUE :

Fourniture et installation d'un ascenseur accessible à 8 personnes pour 3 niveaux avec 3 accès double service à 90° de marque Fusion Lift ou équivalent. Conforme à la Norme française EN 81-20/50, EN 81.70, EN 81.58, aux Directives européennes 2014/33/UE, CEE 98/37, CEE 89/336, CEE 72/73, fabriqué sous qualité TUV Rheinland ISO 9001 : 2000 n°0.04.08052 + Module H.

Modèle en vitrage panoramique agrafé 4 faces – vitesse 0,63m/s

Charge nominale 630kg, type oléo dynamique (basse consommation), course 7000mm à confirmer.

Gaine : pylône autoporteur vitrage panoramique 4 faces (garantie 50 ans), verre agrafé ;

Cuvette : 1100mm

Machinerie déportée : dimensions 950mm x 390mm x 2050mm. Alimentation 380 V triphasé + neutre + terre (avec raccordement depuis le compteur EDF) ;

Manœuvre :

Type collective descente ; Armoire à microprocesseur équipée des contacteurs montée-descente, grande et petite vitesse, contacteurs de lignes, relais d'étages temporisés, thermique moteur, disjuncteur, transformateur 380 V/220V, 125V, 60V, 12V redresseur.

Gaine de circulation :

Installation électrique filerie 0,75mm², sélection en gaine, étrier cabine équipé d'un parachute à prise instantanée, guidage en T 82,5 x 68,2 x 9 pour cabine, amortisseurs à accumulation d'énergie en partie haute et basse, régulateur de vitesse, éclairage de gaine tous les 7m depuis le fond de la cuvette, commande par télérupteur de la machinerie, cuvette, toit de cabine.

Portes palières :

Portes palières de type automatiques 2 vantaux à ouverture latérale, passage libre 900mm x 2000mm équipées de boîte à bouton palière, finition vitrage panoramique, peinture RAL au choix de l'architecte.

Cabine :

- Dimensions : largeur 1100mm x profondeur 1400mm, passage libre 900mm x 2000mm.
- Modèle vitrage panoramique panneau de commande en inox brossé.
- Plafond : éclairage spots basse tension ou leds au choix.
- Plaque à boutons équipée des boutons 0 à 2, alarme et réouverture.
- Éclairage secours + alarme autonome.
- 2 portes cabine automatique 2 vantaux à ouverture latérale passage libre 800mm x 2000mm.
- Finition vitrage panoramique + peinture de finition RAL au choix de l'architecte.
- Indicateur de position de la cabine.

Téléphone :

Installation d'un téléphone main libre en cabine à raccorder en machinerie à une carte SIM avec le système GSM du fabricant (pour éviter un abonnement mensuel France Telecom). Fourniture de la ligne téléphonique incorporée dans le pendentif pour suivre le déplacement de l'ascenseur dans le cas d'une ligne fixe.

Arrivée électrique :

Fourniture et mise en place d'un coffret DTU avec sectionneur différentiel. Amenée de courant. Raccordement au compteur EDF et tous raccordements compris. Éclairage secours et éclairage de la machinerie. Alimentation électrique de sécurité AES répondant aux dispositions de l'article EL13.

Consuel, démarches Télécom et Contrôle final CE

- Localisation : Ascenseur panoramique suivant plans et études des B.E.T. Façade Nord de la Mairie.

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 06 SERRURERIE – BARDAGES**Généralités :****Étendue et consistance des travaux :**

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre de ses travaux, notamment :

Prestations à la charge du lot SERRURERIE - BARDAGES :

- L'établissement de ses plans d'exécution et détails en conformité avec les préconisations des BET Structure, thermique et bureau de contrôle ;
- Les états des lieux (existants et voisinage) ;
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixeront ;
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit ;
- Les demandes préalables au lot 1 pour qu'il réalise tous les percements, réservations, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La réception des supports ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, le nettoyage en cours et en fin de ses travaux, le ramassage et le tri sélectif de ses emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit », plans d'exécution et schémas, pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier au compte prorata tenu par le lot 1, le cas échéant ;
- Tous les échantillons et essais demandés par les BET ou le bureau de contrôle ;
- La fourniture et pose de garde-corps métalliques laqués ou non ;
- Les plots béton fixant les garde-corps ;
- Les structures, tubes ou ossatures métalliques nécessaires à la tenue des bardages et de l'édifice ;
- Les bardages métalliques isolés ;
- Les ancrages dans la maçonnerie ;
- Les paliers métalliques en jonction du bâtiment existant et de l'ascenseur ;
- Les bacs aciers isolés en protection des tunnels ;
- Les rebouchages et scellements ;

- Toutes sujétions d'étanchéités, d'isolation et de bonnes finitions ;

Les travaux du présent lot devront être en liaison avec les autres corps d'état notamment le lot 2 Gros-CŒuvre – Maçonnerie et le lot 6 Ascenseur.

Les travaux s'entendent fournis, posés, complètement terminés. En conséquence, l'entrepreneur devra considérer tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages comme faisant partie intégrante de son forfait, qu'ils soient ou non mentionnés au présent document.

Il doit donc toute la main d'œuvre et les fournitures nécessaires au complet achèvement de ses travaux, y compris transport, manutention, échafaudage, la vérification du calcul des sections de canalisations en fonction de la réglementation, de la surface, des volumes et des règlements de sécurité.

La nomenclature des travaux étant descriptive et non limitative, l'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement de ses travaux, même si elles ne sont pas expressément mentionnées à la partie correspondante du CCTP dès lors que ses fournitures et façons seraient nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux règles de l'Art.

Les sections, les principes, les quantités et dimensionnements donnés dans le CCTP sont minima, théoriques et devront impérativement faire l'objet d'une étude d'EXE à la charge du présent lot avant commencement des travaux. Ils sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie de débits et de performances utiles. Leur augmentation ne pourra jamais donner droit à un supplément sur le prix forfaitaire consenti.

Conformité des prestations :

Normes, DTU : le lot concerné devra prendre en compte les règles de calcul propres à ses prestations ainsi que les normes françaises AFNOR, les normes européennes relatives aux produits et matériaux mis en œuvre sur le chantier, l'ensemble des D.T.U., cahiers de prescriptions et le C.C.T.G. des marchés publics en vigueur à la date des travaux.

Législation : De même, le lot concerné devra prendre en compte durant toute la durée du chantier le Règlement Sanitaire Départemental, le Code du Travail concernant l'ensemble du personnel ainsi que les exigences municipales ou départementales en vigueur.

Tous les textes législatifs et documents techniques s'entendent dans leur dernière édition, en vigueur à la date de de délivrance du PC.

Tracés et implantation :

L'Entrepreneur du présent lot doit, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation de ses ouvrages suivant les dimensions des locaux figurées sur les plans. Cette implantation sera soumise au Maître d'Œuvre pour approbation avant l'exécution des travaux concernés.

Pendant l'exécution des travaux, le Maître d'Œuvre pourra faire procéder à tout contrôle qu'il jugera utile : en cas d'erreur d'implantation géographique ou altimétrique, tous les travaux qui pourraient être nécessaires pour respecter les prestations du dossier seront à la charge exclusive de l'entreprise de ce lot. Toute la signalisation nécessaire, de jour comme de nuit, sera assurée aux frais et aux risques de l'entreprise obligatoirement pendant la durée de ses travaux.

Généralités liées aux travaux des éléments métalliques :

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, y compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.

La proposition de l'entreprise s'entend compris : la fourniture de tous les matériaux nécessaires à l'exécution de ses travaux, la main d'œuvre d'exécution, les percements, coupes, découpes nécessaires aux autres corps d'état, tous les scellements, calfeutrements, raccords et rebouchages nécessaires à la bonne exécution des travaux, l'évacuation de ses propres déchets et gravois.

Toutes les sections mentionnées au présent CCTP sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées par l'entreprise.

Les sections, profils, assemblages sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité ci-dessus, de résistance et d'indéformabilité. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit indiquer au Maître d'œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les pentes, les recouvrements des éléments de couverture, les garnitures métalliques, les égouts, rives, faitages, arêtiers, noues, les revers, les brisures et pénétrations respecteront les prescriptions des textes officiels et doivent être conformes aux avis techniques.

Tout ouvrage ou toute pièce ayant subi une déformation au cours de la pose sera éliminé. Les aciers portant des altérations dues à des attaques parasites seront déposés, enlevés et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Les matériaux seront stockés sur une surface parfaitement plate et hors eau.

Les prix sont donnés pour des produits métallurgiques français ou européens.

Le nombre et les sections des contreventements seront obligatoirement suffisants pour respecter les effets neige et vents relatifs à la zone concernée.

Les ouvrages principaux ou accessoires et ferrures nécessaires seront traités contre l'humidité et diverses attaques. Le traitement anti rouille des parties métalliques non laquées sera obligatoire. Les certificats seront à remettre au concepteur et au maître d'ouvrage.

L'Entreprise aura à sa charge les études ainsi que la fourniture et pose d'éléments horizontaux formant le support de planchers et de couverture en acier, suivant calepinage du bureau d'étude, y compris contreventement et stabilité générale, poutrelles, tubes, boulonnage, et tous les accessoires nécessaires prêts à recevoir les finitions.

Les panneaux supports de couverture et les couvertures seront protégés jusqu'à pose d'étanchéité finale contre les intempéries.

Les étanchéités de toitures seront conformes à la législation et aux prescriptions en vigueur. Le type de solins sera prévu compatibles avec les structures mises en œuvre.

L'Entreprise aura à sa charge les études ainsi que la fourniture et pose de panneaux nervurés de toiture pour pente simple ou bacs aciers. Ils devront offrir une solution globale, pratique et économique.

Structure en acier prélaqué, respectant l'environnement et répondant aux exigences diverses en matière de protection, de sécurité et de confort. Les panneaux seront fixés à chaque sommet de nervure et sur tous les appuis. Y compris acrotères ou relevés, bavettes de recouvrement, chenaux et départ des descentes EP, avaloirs et tous matériels de bon fonctionnement.

I. DÉSENFUMAGE :

1.1. Exutoire de désenfumage

Fourniture et pose d'un exutoire de désenfumage à déclencheur thermique taré à 70°C avec cartouche CO2. et annexes, conçus pour être installés en toiture sèche. Y compris chevêtres et encloisonnement jusqu'à faux plafond.

Le système des exutoires sera prévu en version aluminium double peau d'affaiblissement acoustique 33 dB ou 46 dB (Rw selon NF EN ISO 717-1). Sa structure isolée à rupture de pont thermique doit permettre d'atteindre les performances demandées en matière d'isolation thermique et d'étanchéité suivant les exigences de la Réglementation Thermique 2012 à minima.

Il sera prévu une grille 1200 joules antieffraction, résistant à la chute d'une personne selon recommandations de la CRAM et de l'INRS. Les éclairants seront prévus en polycarbonate alvéolaires mini ép.10mm. Les éclairants en verre acrylique et en polyester doivent être conformes à la norme NF P 37-418. Les vantaux seront commandés par vérin pneumatique double effet pendulaire avec système d'ouverture sécurité incendie, cadre ouvrant et cadre dormant en acier galvanisé, les efforts du système repris dans les deux cadres solidaires sans effort transmis à l'embase.

Le bloc de verrouillage en tête de vérin doit maintenir l'exutoire fermé. Le vérin pneumatique est équipé d'un freinage en fin de course à l'ouverture et à la fermeture. L'exutoire doit s'ouvrir vers la gouttière à un angle de 165° évacuant instantanément les fumées et les gaz nocifs. Pression minimale d'alimentation (pa) et de télécommande (pc) * 10 bars. Les mécanismes doivent être conformes à la norme NF S 61-937. L'embase d'adaptation à la toiture en polyester armée de fibres de verre reprendra exactement le profil du bac de couverture. En partie haute une besace doit faciliter l'écoulement des eaux de pluie et empêcher l'accumulation de feuilles mortes et autres débris. Les embases d'adaptation à la toiture doivent être conformes à la norme NF P 37-417.

La face intérieure a une finition gel-coat blanc, la face extérieure est protégée par un top-coat au coloris de la toiture. La trémie de l'embase a une isolation en mousse de polyuréthane prise entre deux couches de polyester avec une valeur K = 1 W/m2°C. Devra être prévu, une ventilation journalière par vérin pneumatique supplémentaire indépendant du système de sécurité incendie branché sur le réseau d'air comprimé équipés d'un déclencheur thermique avec tiroir de sélection fonction incendie prioritaire. Course 300 mm. et une armoire de commande incendie à cartouche CO2 reliée aux exutoires par un réseau de tuyauterie cuivre.

- Localisation : suivant plans – sur bacs aciers des tunnels

II. PROTECTIONS MÉTALLIQUES :

2.1. Claustras

Fourniture et pose de claustras métalliques laquées décoratives avec ou sans jardinière en protection des groupes PAC. Brand Conception ou Herba Deco Metal Design ou équivalent. Fixations boulonnées sur trottoir en béton. Dimensions largeur 1,20 x prof. 0,50 x ht. 1,50. Tôles perforées.

- Localisation : suivant plans – masquage des groupes PAC

2.2. Garde-corps

Fourniture et pose de garde-corps 5 lisses hauteur 1,03ml, longueur 2,50ml en aluminium anodisé brossé ou laqué RAL suivant choix de l'Architecte avec main courante ronde, poteau tous les mètres de marque Nao ou équivalent. Pose à la française par platines sur plots béton y compris ceux-ci. Fixations boulonnées. Dimensions largeur 1,20 x prof. 0,050 x ht. 1,50. Tôles perforées.

- Localisation : suivant plans – protection des personnes talus Nord

2.3. Doublage tôle portail existant

Fourniture et pose de tôles pleines en doublage soudé des battants du portail existant au sous-sol.

Dimensions à confirmer 1,30 HT x 1,20 X 2 éléments.

Localisation : sur parties haute du portail existant.

2.3. Doublage tôle perforée + barreaudages

Fourniture et pose d'une tôle perforée et fourniture et scellement de barreaudage droits. Dimensions à confirmer 0,50 HT x 0,50.

Localisation : dans l'ouverture existante de la cave sous le balcon en façade nord.

III. BARDAGES :

3.1. Rattrapage du contrefort – liaisons avec ascenseur

3.1.1. Fourniture et pose de structure en acier, tubes 40x40x5mm à ancrer y compris traverses, lisses intermédiaires, contreventements, formant support des parois verticales en bardages acier pré laqué double peau y compris ceux-ci, de chaque côté des tunnels d'accès entre bâtiments et ascenseur ainsi que le support horizontal des bacs aciers pré laqués, isolés, en toitures (pente 5%), planimétrie et altimétrie précises, parfait alignement, joints de dilatation polystyrène compris. Dimensionnement à préciser par B.E.T. y compris liaisons avec les maçonneries existantes et calfeutrement avec les parois de l'ascenseur (voir avec le fabricant).

Bardages respectant l'environnement et répondant aux exigences diverses en matière de protection, de sécurité et de confort. Pose lames horizontales profils extérieurs nervurés longitudinaux suivant choix du concepteur, mises en place par fixations invisibles et profils de parements intérieurs en acier en forme de caisson qui assurent la fonction d'ossature secondaire. Y compris raccords d'angles, larmier, bavettes d'étanchéité, coiffes d'acrotère.

L'ensemble devant permettre de rattraper les écarts de maçonneries existantes avec les parois de l'ascenseur. Surfaces données vide pour plein, hauteurs de planchers brut à chainages supérieurs. Zone sismique 3.

- Localisation : suivant plans – Tunnels de rattrapage à hauteur d'ascenseur

3.1.2 Etanchéité à l'air entre liaisons de l'existant et des parois créées : réalisation par fonds de joints, mastic élastomère et fibre de verre avant enduit à fixer sur parois. Il sera évité des couvre-joints en PVC non compatibles avec l'existant.

- Localisation : suivant plans – liaisons tunnels de rattrapage et existants

3.1.3 Dilatations : Mise en œuvre de panneaux de polystyrène épaisseur 4 cm formant dilatation ponctuelle entre l'existant et les parois créées.

- Localisation : suivant plans – liaisons tunnels de rattrapage et existants

IV. PLANCHERS MÉTALLIQUES

4.1 Planchers tunnels

Extension de planchers métalliques entre sous-œuvre créés et ascenseur avec rattrapage de contrefort, réalisés pour chaque niveau desservi par l'ascenseur et permettant de rejoindre les planchers existants.

Travaux comprenant les tubes métalliques 40 x 80 x 5mm ancrés dans l'existant suivant étude d'Ingénierie 84, tôles horizontales de 2 cm permettant le support des revêtements de sols, y compris les bavettes de seuils devant l'ascenseur et sur les liaisons des planchers, isolation thermique à inclure en sous-face. Finition prête à recevoir les revêtements carrelés.

- Localisation : Extension du plancher en rez de chaussée de la mairie
- Localisation : Extension du plancher au 1^{er} étage de la mairie

II. – C.C.T.P. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

LOT 07 PEINTURES**Généralités :****Étendue et consistance des travaux :**

De façon à connaître parfaitement l'étendue et la consistance de ses propres travaux ainsi que celles des autres lots l'Entrepreneur du présent lot a l'obligation de :

- Visiter les lieux avant remise de son offre (Attestation de visite et éventuelles observations),
- Veiller à prendre connaissance de l'intégralité des documents indissociables du DCE – pièces graphiques et pièces écrites du concepteur, du BET d'ingénierie, du BET thermique, du BET géotechnique et de tous documents faisant référence au présent projet ;
- Respecter les modalités et vérifier les prestations et limites décrites dans le CCTP I (prescriptions tous corps d'état) et le présent CCTP II (prescriptions particulières de chaque lot) formant tous deux un document complet.
- De fournir au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ses plans EXE avant commencement des travaux TCE.

Le présent document descriptif, l'avant-métré quantitatif, les plans de conception et d'études des BET qui sont cités comportent les éléments de dimensions des ouvrages permettant à chaque Entrepreneur de présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire. L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux est théorique et n'est pas limitative. Pour chaque lot, l'Entreprise doit répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents.

Considérant qu'à la signature des marchés et au plus tard à l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur du présent lot aura respecté et accepté ces obligations, il lui est rappelé qu'aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.

Les prestations à la charge de l'Entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement l'exécution des travaux principaux, annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre de ses travaux, notamment :

Limites des prestations :

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- La préparation des menuiseries intérieures et extérieures, ponçage, brossage, mise en peinture
- La préparation et mise en peinture des parois verticales et horizontales maçonnées ou cloisonnées.
- Les états des lieux (existants et voisinage) ;
- La protection des ouvrages des autres lots et de ses ouvrages pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot jusqu'à la réception ;
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les protections et les signalisations nécessaires pour garantir la sécurité de jour comme de nuit ;
- La réception des supports ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux, le nettoyage en cours et en fin de ses travaux, le ramassage et le tri sélectif de ses emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur ;
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier au compte prorata tenu par le lot 1, le cas échéant ;
- Tous les échantillons et essais demandés par les BET ou le bureau de contrôle ;
- Nettoyage de fin de travaux ;

Généralités des travaux de peintures :

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne définition de ses ouvrages. Les matériaux, fournitures et matériels utilisés doivent être soumis au concepteur pour acceptation avant emploi. Les travaux non conformes seront déposés et refaits aux frais de l'entreprise.

Stockage des matériaux : avec l'accord du concepteur et du maître de l'ouvrage, l'entrepreneur doit définir un emplacement à l'abri des intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés. En particulier, le stockage des éléments est fait dans un local suffisamment ventilé et sec. Tous les ouvrages détériorés faute de ne pas avoir eu de protection suffisante sont remplacés sans supplément de prix.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au concepteur et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux. Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis.

Le présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce, jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.

Les caractéristiques de mise en œuvre obtenues in situ peuvent varier en fonction des conditions de mise en œuvre. En cas d'application non explicitement prévue dans les cahiers des charges des fabricants, il appartient à l'entrepreneur de se renseigner ou de procéder à des essais préalables.

La préparation des supports devra être effectuée parfaitement, comprenant les prestations suivantes :

- Vérification des supports qui devront être sains, propres et dépoussiérés.
- Sonder, éliminer toutes les parties non adhérentes, peintures, revêtements organiques, plâtres. Les supports friables ou hétérogènes seront renforcés à l'aide d'une armature souple à mailles larges.
- Ouvrir les fissures, regarnir avec un corps d'enduit de rebouchage 7 jours minimum avant l'application de l'enduit de finition.

La surface à prendre en compte, pour chaque face traitée, finie peinte, est à considérer vide pour plein. L'entrepreneur tiendra compte dans son prix du temps de mise en œuvre, des consommations de fournitures suivant les caractéristiques des ouvrages à réaliser.

Avant application des peintures les supports seront nus et les supports, travaux préparatoires et conditions d'application seront conformes aux normes, DTU ou Avis Techniques en vigueur.

Le nettoyage sera effectué par égrenage, brossage et dépoussiérage soigné, éventuellement un rebouchage / ratissage pourra être fait à l'enduit sur parois ou dégraissé au solvant sur bois. Après préparation, les fonds seront secs, sains, cohérents et propres à l'application.

La finition des parois verticales ou horizontales sera assurée par une Peinture aqueuse mate pour la protection et décoration des locaux (murs et plafonds plâtrés ou dérivés) en atmosphère sèche ou Peinture aqueuse satinée pour travaux neufs en locaux humides. La peinture des parois devra répondre notamment aux points suivants :

- * Sous-couche isolante de fonds alcalins
- * Très bonne blancheur avec beau rendu d'aspect, non jaunissant
- * Opacité et garnissant
- * Bonne tenue en milieu humide ou condensant
- * Bonne résistance aux produits de nettoyage / désinfection usuels
- * Qualité fongicide conforme à la norme NF X 41-520
- * Séchage rapide
- * Teneur minimum en co-solvant

La finition des bois sera assurée par une Peinture microporeuse en phase solvant, multicouche, d'aspect semi-brillant pour la protection et la décoration soignée des ouvrages bois en travaux neufs de type Zolpabois classic de marque ZOLPAN ou équivalent pour bois et dérivés. Aspect tendu satiné en phase solvant. La peinture devra répondre notamment aux points suivants :

- * Produit multicouche à faible tension
- * Excellente adhérence sur bois nus ou revêtus
- * Régularisation et stabilisation de l'humidité du bois (microporosité)
- * Haute tenue UV, humidité et intempéries
- * Protection biologique de surface (anti-bleu, moisissures)
- * Opacité, garnissant d'arêtes, profondeur de film
- * Tenue des teintes
- * Recommandé sur bois tannique (chêne, châtaignier, etc..)
- * Durabilité élevée, entretien minimum

Le choix définitif des coloris aura lieu sur chantier avec le maître d'ouvrage et le concepteur. La base de l'offre s'établira en rapport avec un coloris neutre blanc.

- Aspect satiné pour les menuiseries et les parois des pièces humides,
- Aspect mat pour les plafonds et les parois des pièces non humides.
- Les ferronneries devront avoir un aspect vieilli (vieux bronze ou équivalent).

Une palette de coloris sera établie par le concepteur avant le commencement du chantier.

Certaines prestations peuvent être effectuées en atelier au fur et à mesure de la fourniture des éléments des lots menuiseries bois et ferronnerie. Le présent lot veillera à les récupérer en temps utile de façon à ne subir aucun retard, à les répertorier et à les traiter suivant l'avancement du chantier.

I. FINITIONS DES SUPPORTS :

1.1. Peintures des Parois :

1.1.1. Supports neufs : Préparation et mise en peintures des parois neuves préalablement enduites au plâtre ou BA13 après interventions des encastresments des autres lots. Les coloris seront choisis avec le maître d'ouvrage et le concepteur. Préparation par égrenage fin des plâtres, ponçage, brossage, dépoussiérage des joints ba13, application d'une couche primaire et de 2 couches de peinture acrylique en phase aqueuse. Finition mate pour les pièces sèches et finition satinée les pièces humides.

- Localisation : Parois verticales des liaisons ascenseur vers couloir y compris passage au rez de ch.
- Localisation : Parois verticales des liaisons ascenseur vers couloir y compris passage au 1er étage
- Localisation : Cloisonnement entre palier et local refuge au 1^{er} étage
- Localisation : Parois horizontales en faux plafond BA13 sur les 2 niveaux

- Localisation : Surfaces d'encoffrements horizontaux neufs et retombées diverses

1.1.2. Supports existants : Réfection des parois existantes à reprendre avec enduisage partiel et mise en application de 2 couches de peinture acrylique en phase aqueuse. Finition mate pour les pièces sèches et finition satinée les pièces humides.

- Localisation : Surfaces d'encoffrements horizontaux ou verticaux, reprises de murs après démolitions et réfection, retombées diverses, soffites, poteaux.
- Localisation : Parois verticales depuis le passage jusqu'au couloir du rez de chaussée après modifications et démolitions.
- Localisation : Plafond et retombées diverses en rez de chaussée depuis le passage jusqu'à l'ancienne cloison.
- Localisation : Parois verticales depuis le passage jusqu'au couloir du 1er étage après modifications et démolitions.
- Localisation : Plafond et retombées diverses au 1er étage depuis le passage jusqu'à l'ancienne cloison.

1.2. Peintures sur Menuiseries bois :

2.2.1. Préparations de menuiserie extérieure neuve, encadrements et couvre-joints compris, léger ponçage et mise en application de 2 couches de peinture en phase aqueuse finition satinée, 2 faces comptées ; Coloris à définir.

- Localisation : Fenêtre de la salle archives au 1er étage
- Localisation : Fenêtre du grenier
- Localisation : Fenêtre imposte recrée
- Localisation : Porte de communication

1.3. Nettoyages :

Nettoyage en profondeur des sols neufs, carreaux muraux, brossage, nettoyage et élimination de toutes traces incrustées de ciment, colles et divers dues au chantier. Nettoyage des surfaces verticales vitrées et nettoyage général de fin de travaux.

En fin de chantier, avant réception des travaux, exécution d'un nettoyage final de mise en service comprenant :

- Nettoyage aux deux faces des verres et glaces,
 - Nettoyage et lustrage de la robinetterie, de la quincaillerie (poignée de porte, croisée, etc...),
 - Nettoyage des interrupteurs, prises de courant,
 - Déblocage de toutes les parties mobiles et gâches de serrures débouchage des trous bouchés,
 - Enlèvement des taches de peinture et menues souillures, graffitis, traits de crayon, etc....,
 - Enlèvement de tous les déchets de nettoyage,
 - D'une manière générale, tous travaux pour livrer la construction prête à être utilisée.
-
- Localisation : ensemble des surfaces intérieures.
